

2021-2026

**Procès-verbal n° 11b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 14 septembre 2022, à la Salle communale Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 55 conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 4/5 conseillers communaux (M. Thierry Steiert, syndic, excusé).

Excusé-e-s (24): Mmes et MM. Rana Bassil, Ibrahim Berisha, Denise Cardoso de Matos-Berger, Raphaël Casazza, Josée Cattin Kuster, Charles de Reyff, Benoît Dietrich, Raphaël Fessler, Ana Teresa Fontes Martins, Océane Gex, Christophe Giller, Adeline Jungo, Valentine Mauron, Monica Mendez, Elena-Lavinia Niederhäuser, David Papaux, Nadège Piller, Caroline Revaz, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Alexandre Sacerdoti, Adrienne Salina, Claudine Sautaux, Lea Wattendorff et Chloé Zainal.

Absent-e-s: -

Scrutatrices/scrutateurs: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Marie Giller-Zbinden, Camille Goy, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Pascal Quillet et Thierry Vidmer.

Le président. M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette séance de relevée de la 10^{ème} séance ordinaire de la législature en cours. Ich begrüsse auch die Mitglieder der Gemeindeverwaltung, die Besucher-innen, sowie die Vertreter-innen der Presse.

1. Communications du Président

Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- B. Malgré cette longue liste des excusé·e·s, je constate que le quorum est atteint, on peut donc délibérer ce soir.
- C. Le groupe socialiste nous informe que, lors de leur dernière séance de groupe, Mme Sophie Delaloye a été désignée comme nouvelle chef de groupe, succédant ainsi à M. Marc Vonlanthen. Je le remercie pour la bonne collaboration que l'on a pu avoir au sein du Bureau du Conseil général et souhaite à Mme S. Delaloye beaucoup de satisfaction dans son nouveau rôle. (Applaudissements).

13. Décision quant à la transmission:

Le président. Anlässlich der Sitzung des Ratsbüros vom Mittwoch, 17. August 2022, hat das Büro den Antrag Nr. 9 mit 4 Gegenstimmen, 2 Ja-Stimmen und 0 Enthaltungen für unzulässig erklärt. Der Begründung dafür haben sie im Anhang zur Einladung erhalten. Alle Postulate dagegen, die auf unserer Traktandenliste stehen, wurden vom Ratsbüro einstimmig als zulässig erklärt.

Pour la proposition, et plus tard pour les postulats, j'ouvrirai d'abord le débat sur la recevabilité, conformément à l'article 67 du RCG. Si celle-ci devait être contestée, nous voterons d'abord sur la recevabilité. Si celle-ci n'est pas contestée, ou si un vote la jugera comme recevable, j'ouvrirai le débat sur la transmission.

A. de la proposition

- n° 9 de Mme et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Maurice Page et Gérald Collaud (CG-PCS) demandant une ristourne d'impôts équitable

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal conclut à l'irrecevabilité de cette proposition en raison d'un avis du Service des communes. Je vous en cite l'essentiel.

"Toutes les règles concernant les impôts sont exhaustivement et impérativement fixées par la législation fiscale. La seule compétence des communes en ce qui concerne les impôts ordinaires est de fixer les coefficients en pourcentage de l'impôt cantonal ainsi que le nombre d'acomptes et les termes d'échéances.

La législation fiscale ne prévoit pas et n'autorise pas de rabais ou de ristournes d'impôts. Chacun-e doit être imposé-e selon sa capacité contributive, ce qui constitue un principe fondamental en matière de l'impôt ordinaire. D'autres principes peuvent aussi entrer en matière subsidiairement, tels que l'intérêt public et l'interdiction de la rétroactivité, la proportionnalité et l'égalité des traitements d'une année à l'autre".

Le Conseil communal ne peut ainsi soutenir la recevabilité, ceci afin de rester conforme aux dispositions légales.

Le président. Je donne la parole au représentant des auteurs de la proposition n° 9 pour qu'il s'exprime au sujet de la recevabilité de cette dernière.

Page Maurice (CG-PCS).

A) Je défendrai évidemment la recevabilité de cette proposition parce que contrairement à ce qu'avance le Service des communes, la proposition que nous faisons concerne en premier lieu les compétences du Conseil général en matière d'impôts qui sont réglées par la loi sur les communes et par la loi sur les finances communales.

Or, la loi sur les finances communales, entrée en vigueur en 2021, dans sa version actuelle, dit ceci à son article 67 lettre i):

Il ou elle (l'Assemblée Communale ou le Conseil général) "décide des impôts et des autres contributions publiques, à l'exception des émoluments de chancellerie;".

- 1) On constate d'abord que cette formulation est large, puisque la seule exception mentionnée concerne les émoluments de chancellerie. La volonté du législateur est donc clairement d'accorder, dans le respect de la démocratie directe, des compétences maximales à l'Assemblée des citoyens, respectivement au Conseil général. Le fait qu'une seule exception soit citée signifie qu'il n'y en a pas d'autres. Ce qui n'est pas précisément explicité dans la loi, doit donc être interprété dans un sens non restrictif pour le demandeur.
- 2) On constate que cette formulation est ouverte: "Elle décide des impôts et autres contributions publiques". Décider des impôts doit donc être interprété de manière large et peut vouloir dire:
 - décider du taux d'impôts,
 - décider d'introduire ou de supprimer un impôt,
 - ou décider d'une ristourne d'impôts.
- 3) La loi sur les communes et la loi des finances communales qui en découle, constituent un droit supérieur par rapport à la loi fiscale. On ne peut donc pas leur opposer une autre loi, un règlement ou une jurisprudence de rang inférieur.

La conclusion s'impose donc qu'on ne peut en aucun cas tirer un argument d'irrecevabilité de la loi sur les finances communales.

D'ailleurs des cas récents le prouvent. Celui du préfet de la Glâne qui a invalidé la décision de la Commune d'Ecublens de réduire son taux de 90% à 10%, ce qui ne s'est pas fait parce qu'il a jugé que l'Assemblée communale n'avait pas la compétence de le faire mais bien parce que la procédure avait été irrégulière.

Un deuxième cas est celui de notre Commune voisine de Granges-Paccot qui a adopté une ristourne d'impôt, sans aucune intervention de la Préfecture ou d'un autre organe de surveillance.

- B) Une distinction fondamentale doit donc être faite entre la fixation de l'impôt et sa perception dont la compétence appartient effectivement à l'autorité communale. Cependant, les règles de perception ne sauraient en aucun cas abolir la liberté du Conseil général quant à la fixation de l'impôt.

La loi sur les impôts communaux (LICO) stipule en son article 1.1, sous le titre autonomie fiscale: "Les communes politiques ont en propre la faculté d'imposer les personnes et les biens". On affirme donc encore une fois cette capacité de le faire. L'article 2 sur les impôts ordinaires ne prévoit certes pas le mécanisme de la ristourne, je le concède, mais ne pas prévoir ne veut pas dire interdire. Dans ce cas, il est clair qu'il faut en référer à la législation supérieure, à savoir ce que nous venons de démontrer avec l'article 67 lettre i) de la loi sur les finances communales.

En outre, notre proposition n'entre aucunement en contradiction avec les principes d'encaissement prévus à l'article 44 de la LICO, à savoir l'échéance et le nombre d'acomptes que M. le vice-syndic vient de citer.

- C) Le principe de non rétroactivité du droit, qui souffre de nombreuses exceptions, ne peut pas davantage être invoqué comme critère d'irrecevabilité. En effet, si le mot ristourne peut hâtivement être compris comme se rapportant au passé, une lecture un tant soit peu attentive de notre proposition montre qu'il n'en est rien. La proposition concerne l'année 2023 et ne touche en rien les comptes et les résultats 2021. Si elle venait à être acceptée, elle devrait par contre effectivement être intégrée au budget 2023. Une chose qui est explicitement du ressort du Conseil général, comme encore une fois la loi sur les finances communales le prévoit: le Conseil général décide du budget.
- D) Le respect du principe de l'équité fiscale n'est en aucun cas entaché non plus par notre proposition. Chaque contribuable continue d'être imposé selon sa capacité contributive établie par sa déclaration d'impôts. Chaque contribuable recevra une ristourne établie selon des critères précis et déterminés dans la proposition. Le fait que cette ristourne ne concerne que les personnes physiques ne constitue pas davantage une inégalité de traitement. Il est admis effectivement de tout temps que les personnes physiques et les entreprises ne soient pas forcément imposées de la même manière.
- E) L'argument de la proportionnalité évoqué évidemment aussi n'est pas non plus solide. Notre proposition pourrait engendrer les coûts de l'ordre de CHF 10 à 12 millions à mettre en rapport avec les CHF 37 millions de bénéfice uniquement pour l'année 2021, sans

compter ceux des années précédentes. Exiger grosso modo un retour de moins de 20% "du trop perçu" ...

Le président. M. M. Page, il faudrait en venir à la fin de votre argumentaire. Merci.

Page Maurice (CG-PCS). ... n'est pas disproportionné.

Si la démonstration n'est pas suffisante, je vous rappelle deux éléments. En 2009, le peuple fribourgeois a voté sur une initiative populaire socialiste intitulée "Ristourne d'impôt équitable pour tous" dont notre proposition reprend l'essentiel des dispositions. Personne n'en a encore contesté la recevabilité.

Plus près de nous encore, en juin 2022, dans le canton de Vaud certes, la Gauche a déposé une motion parlementaire demandant aussi un rabais d'impôts.

Finalement, je termine par cette conclusion, le Conseil général ne peut pas accepter de s'amputer lui-même d'une de ses rares compétences réelles. Il est souverain en matière d'impôts et doit absolument défendre ce principe. Je parle d'amputation, d'autres préféreraient peut-être parler de se tirer une balle dans le pied.

Nous devons aux contribuables de cette Ville une décision politique ...

Le président. M. M. Page, je vous prie vraiment de terminer avec une dernière phrase. Merci.

Page Maurice (CG-PCS). C'est la dernière phrase. Nous devons aux contribuables de cette ville une décision politique et non pas nous cacher derrière une règle administrative. C'est exactement ce que j'avais dit lors de la séance de juin face aux juristes enclins à refuser la recevabilité de la baisse d'impôts demandée par la Droite.

Goy Camille (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s se rallie à l'avis du Conseil communal ainsi que du Bureau et se prononcera contre la recevabilité de cette proposition.

Comme cela a été expliqué, les règles concernant les impôts sont impératives et exhaustives, et en tant que Conseil général, on ne peut ni déroger à ces règles, ni ajouter de nouvelles règles. La législation fiscale ne prévoyant pas la possibilité pour les communes de distribuer une ristourne d'impôts, cette proposition nous apparaît clairement irrecevable. Le fait d'ailleurs que des initiatives aient été lancées par le passé pour essayer d'ajouter une législation qui permettrait cela, prouve qu'un changement de législation est nécessaire pour que cela soit possible et que la législation actuelle ne le permet pas.

Par ailleurs, les principes fondamentaux en matière de droit fiscal que sont l'imposition selon la capacité contributive et les qualités de traitement ne seraient pas non plus respectés par cette proposition. Ces principes constitutionnels prévoient en effet que chacun-e contribue selon ses moyens d'une part, et d'autre part qu'il est nécessaire d'imposer de manière différenciée les personnes qui se trouvent dans des situations économiques différentes.

Il est clair qu'en voulant redonner un montant identique à toutes les personnes ayant payé des impôts au cours de l'année écoulée, quelles que soient leurs ressources, la proposition n° 9 ne respecte pas les principes de justice fiscale et d'égalité de traitement. Ces principes ne sont pas juste des questions de droit un peu abstraites sur lesquelles on peut débattre et dire "deux juristes, trois avis". Ce sont des principes constitutionnels, des principes de base qui reflètent également des valeurs auxquelles le groupe Vert-e-s est fondamentalement attaché.

Le groupe Vert-e-s invite donc à se prononcer contre la recevabilité de cette proposition.

Krienbühl David (PLR). Cette proposition n° 9 a tout de la fausse bonne idée.

Pour commencer, cette proposition ne fait état que des personnes physiques et cela a été explicité par les dépositaires. Quid des personnes morales, des petites PME auxquelles le groupe CG-PCS devrait être, semble-t-il, sensible? Par cette manière de faire, et cela a aussi été dit ici par ma préopinante, on écorne allègrement le principe d'égalité de traitement qui est un principe reconnu en matière de fiscalité. Je vous rassure, je ne vais pas vous faire la liste exhaustive du non-respect de la législation fiscale sur cette proposition n° 9. Je suis néanmoins très heureux qu'un autre parti que ceux du Centre-Droit se fasse finalement l'avocat d'une situation bénéficiaire complètement incongrue, où je suis tombé de ma chaise lorsque j'ai vu les CHF 37.1 millions de bénéfice concernant l'année 2021.

Je regrette néanmoins que le groupe CG-PCS n'ait pas suivi, en juin dernier, nos deux propositions n° 7 et 8 qui ont été jugées recevables par le Conseil communal, le Bureau et ce Conseil général, et qui étaient des propositions raisonnables. On le voit aujourd'hui, en juin dernier nous avons deux instruments parlementaires valables pour soulager les habitant-e-s de cette ville ainsi que les entreprises. Cela aurait soulagé quelque peu le porte-monnaie du contribuable sans mettre en péril les prestations usuelles de la commune. Ces deux propositions n'auraient évidemment pas réglé toute la problématique du pouvoir d'achat, mais il s'agit là clairement d'une occasion manquée. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

De plus, comment voudriez-vous, de manière pérenne et sereine, assurer les finances publiques si vous deviez chaque année avoir des propositions de ristourne ou de rabais? Cette proposition n° 9 a néanmoins le mérite de mettre une fois de plus en lumière les excédents exorbitants de ces huit dernières années qui se chiffrent à CHF 145 millions pour une collectivité publique d'environ 40'000 habitants. Je vous laisse faire les calculs.

Je vous remercie de ne pas soutenir la recevabilité de la proposition n° 9.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre-PVL est emprunté quant au dépôt de cette proposition, qui semble être une sorte d'alternative à la proposition de baisse d'impôt pour les personnes physiques, qui avait été débattue lors de la dernière session. Nous ne pouvons que regretter que le groupe CG-PCS ait voulu jouer cavalier seul à cette occasion. Il aurait été plus judicieux de soutenir des propositions recevables qui allaient dans la même direction que de formuler une variante hasardeuse. Cette proposition est bien l'aveu qu'une importante partie de ce Conseil, y compris à gauche, est mal à l'aise avec les énormes bénéfices réalisés par la Ville sur le dos des contribuables. En période de crise, cet argent doit revenir à la population. Ainsi, si nous regrettons le problème de recevabilité auquel nous sommes

aujourd'hui confrontés, nous partageons néanmoins le but louable des proposant. Nous partageons leur inquiétude liée aux coûts de la vie. Pas plus tard que cette semaine, on pouvait entendre qu'un ménage de deux adultes et deux enfants avec un revenu de CHF 7'500.- verrait son pouvoir d'achat baisser de CHF 4'000.- sur une année en raison des augmentations des charges liées aux primes d'assurances maladie, à l'énergie, à l'inflation. Il est donc de notre responsabilité de dépasser les jeux politiques et de trouver des solutions. Nous soutiendrons donc majoritairement la recevabilité de cette proposition et comptons sur le Conseil communal pour trouver les chemins qui permettront à notre commune de rester dans les clous de la loi ou de faire une "contre-proposition". Dans le cas où cette proposition devait être refusée, nous invitons le Conseil communal et les chefs de groupe à se rassembler autour de la table afin de réfléchir ensemble à des solutions qui apportent un véritable soutien à nos concitoyen-ne-s, principalement pour la classe moyenne et pour les populations précarisées qui en font les frais.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste partage bien évidemment les préoccupations exprimées par les auteurs de la proposition, mais nous ne la soutiendrons ni sur le fond ni sur la forme.

Sur la forme, elle nous semble effectivement irrecevable. Les compétences financières du Conseil général sont listées exhaustivement à l'article 67 de la loi sur les finances communales. Il paraît clair que nous ne pouvons pas décider d'une ristourne d'impôts. Promettre à la population quelque chose que nous ne sommes pas certains d'être en mesure de lui offrir, ne nous semble pas être une mesure très sociale. Oui, bien entendu, il faut trouver des solutions pour soulager la population, surtout les plus démunis, durant cette période incertaine. Ce que précisément ne fait pas la proposition n° 9, mais il faut trouver cette solution à l'intérieur du cadre légal existant.

Sur le fond, accepter cette proposition, c'est finalement accepter que la Ville de Fribourg taxe trop ses contribuables. Cela apparaît d'ailleurs clairement dans le texte de la proposition qui fait explicitement le lien entre le résultat des comptes 2021 et la demande de ristourne. Ceci est une démarche surprenante de la part d'un groupe qui a combattu la demande de baisse d'impôts lors de notre dernière séance. Je ne vais pas refaire ici tout notre argumentaire, je rappelle simplement que les coefficients d'imposition de la Ville sont parfaitement dans la moyenne cantonale.

Plus fondamentalement, la ristourne demandée n'est pas, de l'avis du groupe socialiste, socialement équitable. Elle est peut-être égale sur les montants proposés, mais elle n'est certainement pas équitable. En proposant un mécanisme de redistribution unique, elle ne tient précisément pas compte de la situation sociale des bénéficiaires. 20% d'augmentation de l'électricité par exemple, c'est supportable pour une famille avec un revenu imposable de CHF 200'000.-, il en va tout autrement pour un revenu imposable de CHF 50'000.-. Le groupe socialiste soutient que face à l'inflation, il faut renforcer les mécanismes de distribution visant à soutenir les personnes cibles qui risquent de basculer dans la précarité, et non arroser de manière indifférenciée hauts et bas revenus.

Sur la question de l'équité de la proposition, je rejoins également l'argument avancé par M. D. Krienbühl puisque cette proposition exclut automatiquement tout une partie des contribuables, ce qui semble difficilement acceptable sous l'angle de l'équité.

Au final donc, une démarche qui est pleine de bonnes intentions, mais qui n'est ni recevable et malheureusement ni équitable, ni sociale. Nous vous invitons donc à rejeter cette proposition, d'abord sur la forme puis, si nécessaire, sur le fond.

Rugo Claudio (PA). Le Bureau a jugé par 4 voix contre 2 et 0 abstention, donc le doute existe. Apparemment, cela doit être le CG-PCS et le Centre qui ont dû soutenir cette proposition au Bureau. Dès le moment où le doute existe sur la recevabilité ... Ce n'est pas l'entier, ce n'est pas la majorité absolue. Un doute existe, il doit profiter à l'accusé. Ici, c'est cet objet. Je ne vois donc pas pourquoi on ne devrait pas entrer en matière sur cette ristourne. On va soutenir cette proposition. On va aussi soutenir le fait de verser de CHF 500.-, si je ne m'abuse, à chaque contribuable. Je pense que c'est une bonne chose. La précarité, je m'excuse M. M. Vonlanthen, elle ne commence pas à CHF 50'000.-. Avec CHF 50'000.-, on s'en sort en Suisse. La précarité commence à CHF 20'000.-, CHF 30'000.- et moins. C'est pourquoi ces CHF 500.- permettront peut-être de payer une facture d'électricité à quelqu'un ou un demi-loyer ou autre chose. Je suis offusqué que les socialistes refusent de redonner au peuple ce qui appartient au peuple, c'est eux qui ont contribué.

Et pour ma part, si c'était refusé, comme cela va être probablement le cas, je conseille aussi de rembourser les dettes que la Ville a sur le long terme, car je n'entends pas souvent le Conseil communal dire qu'il rembourse ses dettes. Quelqu'un qui paye sa dette est quelqu'un de solvable et qui résout ses problèmes.

Vote sur la recevabilité de la proposition n° 9

Le Conseil général considère, par 13 voix contre 37 et 3 abstentions, que la proposition n° 9 de Mme et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Maurice Page et Gérald Collaud (CG-PCS) est irrecevable.

La proposition n° 9 est ainsi rayée du rôle.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 13 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Ont voté contre la recevabilité: 37 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 3 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Miche François (PS), Noll Bettina (Vert-e-s)

B. des postulats

Le président. En premier lieu, je demande si la recevabilité d'un ou de plusieurs postulats figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité du ou des postulats concernés. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission de ces instruments parlementaires en suivant l'ordre du jour.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal s'est prononcé de la manière suivante: tous les postulats sont considérés comme recevables et il en accepte la transmission.

Le président. Quelqu'un s'oppose-t-il à la recevabilité d'un postulat qui figure à l'ordre du jour? Tel n'est pas le cas. La recevabilité de tous les postulats figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons donc uniquement de la question de leur transmission.

- n° 66 de Mmes et MM. Valérie Kohler, Ana Teresa Fontes Martins, Jean-Thomas Vacher, Anne Butty Revaz, Claudine Sautaux (Le Centre/PVL), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Bettina Noll (Vert·e·s), Marc Vonlanthen (PS), Océane Gex (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer les seniors dans les projets d'aménagement urbains et dans la politique de mobilité douce

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Les auteurs du postulat, que je remercie ici vivement, demandent au Conseil communal d'étudier l'adéquation entre le concept Senior+ qui favorise l'autonomie des aînés avec les projets d'aménagement et la politique de mobilité douce en ville de Fribourg.

Rester autonome jusqu'à la fin de sa vie; voici le défi auquel chacun·e d'entre nous sera confronté·e à l'avenir.

Le concept Senior+ s'est fixé des objectifs clairs: intégration des seniors dans la société, reconnaissance de leurs besoins et compétences, maintien de leur autonomie. Dans une optique de promotion de la santé, la Ville de Fribourg fait partie depuis peu des villes-amies des aînés. Le Réseau Santé de la Sarine a beaucoup œuvré également en ce sens et ce postulat s'inscrit avec force dans l'objectif n° 11 de la stratégie pour le développement durable de l'Agenda 2030.

Dans une optique d'intégration, fondamentale au bien-être de la vie en ville, l'évolution de l'aménagement et le renforcement de la mobilité douce doivent être capables d'inclure et de faire participer toutes les générations à leurs projets actuels et futurs.

La personne âgée de demain ne sera pas seulement celle qui aura besoin de soins et dont l'image qui reste dans certains esprits est celle d'un grabataire attendant sa fin de vie. La personne âgée de demain sera celle que l'on souhaite en bonne santé avec des capacités et des aptitudes prolongées dues à l'allongement de l'espérance de vie, à la prévention dans divers domaines (alimentation, santé, etc.) qui ont cours depuis bien des années déjà, ainsi que par les

actions directes et indirectes d'un aménagement adapté et d'une mobilité inclusive de cette génération.

L'intégration des seniors à la vie urbaine a aussi un effet à ne pas négliger sur la fonction de cohésion sociale très importante, souvent mésestimée dans les liens intergénérationnels, l'entraide et l'équilibre des cellules familiales. Le soutien aux familles, la santé, le bien-être et tout simplement le respect de ces personnes âgées passent par une intégration réussie et judicieuse dans un dispositif d'aménagement et de mobilité renouvelé. Les dispositifs de lutte contre le réchauffement climatique vont de pair avec l'évolution de la société dont les aînés font partie intégrante au même titre que toute autre population. La politique de mobilité douce très active doit donc pouvoir garantir la bonne adéquation et l'intégration proactive des seniors.

Nous demandons ainsi au Conseil communal une analyse des besoins en termes d'aménagement et de mobilité douce intégrant l'avis des seniors, l'identification des aménagements existants et à venir par quartier en tenant compte des objectifs de Senior+, ceci avec le renfort des services communaux et des collectifs d'intérêts dans la mise en œuvre de mesures utiles et consécutives à cette analyse.

Le besoin est réel. Nous vous invitons à soutenir ce postulat et vous remercions d'ores et déjà de votre considération pour nos aînés.

Rugo Claudio (PA). J'ai discuté avec un Suisse retraité qui vit sa vie en Espagne, à 400 km de Séville. Il vit dans une ville où l'abonnement général de bus pour les seniors est gratuit.

Je le rappelle, Martigny l'a fait. Il y a eu deux propositions, une de M. Pierre-Alain Perritaz du groupe socialiste et l'autre de moi-même. J'invite aussi le Centre à influencer son conseiller communal pour qu'il agisse au niveau financier afin de proposer des solutions pour réduire le prix des abonnements de bus. Ce sont des cas concrets.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 1 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 66 de Mmes et MM. Valérie Kohler, Ana Teresa Fontes Martins, Jean-Thomas Vacher, Anne Butty Revaz, Claudine Sautaux, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Bettina Noll, Marc Vonlanthen, Océane Gex et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woelfray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Bourgarel Gilles (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 0

- n° 67 de Mmes et M. Marine Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population un pavillon modulaire contre les îlots de chaleur dans chaque quartier ou dans certains endroits stratégiques

Récusation

Vonlanthen Marc (PS). Je ne suis pas auteur du postulat, mais comme le pavillon dont il est fait question ici pourrait, ce n'est pas nécessairement le cas, avoir un lien avec mes activités professionnelles, je ne participerai pas à cette discussion et me récuserai. Je sortirai même de la salle.

Jordan Marine (PS). Les auteurs du postulat demandent, en effet, à l'Exécutif d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population un pavillon modulaire contre les îlots de chaleur urbains (ICU) dans chaque quartier ou dans certains endroits stratégiques.

Ce postulat fait un peu écho au postulat n° 16 auquel il a été répondu hier soir. Les ICU sont effectivement un problème de plus en plus présent dans les milieux urbains. Ils sont effectivement présents essentiellement en ville, ce sont des microclimats artificiels à l'origine de situations d'inconfort thermique, et ont de nombreux effets néfastes sur la santé (insuffisance cardiaque, malaise cardiovasculaire, etc.) et fragilisent les publics les plus vulnérables, à savoir les seniors et les enfants en bas âge.

Les mesures de lutte contre les ICU sont nombreuses et leurs implantations concernent divers domaines d'expertise. Elles ont une incidence positive tant sur le climat local que sur le climat global. Les bénéfices des mesures de lutte contre ces ICU sur la santé, ainsi que les retombées en matière de mobilisation sociale, d'éducation relative à l'environnement ou d'appartenance sociale sont largement rapportés et démontrés au niveau mondial.

La Ville de Fribourg y est sensible, puisqu'elle s'est associée à la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA) pour étudier ce phénomène. En 2021, la Ville de Fribourg a "exposé" en différents endroits (blueFACTORY, place Python, etc.) un pavillon mobile réalisé par la HEIA où les visiteurs ont pu effectuer des mesures et expérimenter certains aménagements pour réduire le phénomène des ICU. Au-delà de l'aspect didactique, ce pavillon a rencontré un vif succès dans la population, puisqu'il a été largement utilisé comme lieu de rencontres et d'échanges, jouant ainsi un rôle important en termes de cohésion sociale.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s n'est en soi pas opposé à ce que l'on installe des pavillons contre les îlots de chaleur (ICU) dans les quartiers ou dans des endroits stratégiques, mais cela fait quand même beaucoup de postulats que l'on a à la suite qui traitent de la question des ICU et de la lutte contre ceux-ci. Il ne s'agit pas là de lutter contre les ICU, mais contre les effets de ces derniers. Pour le groupe Vert·e·s, il serait beaucoup plus important de lutter contre les causes des ICU et non pas forcément de déposer sans cesse des postulats qui traitent de mitiger les effets des ICU sur la population.

Pour cette raison-là, le groupe Vert-e-s s'opposera en partie à la transmission de ce postulat.

Kohler Valérie (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL soutient ce postulat car il sensibilise la population à la question du climat et à la protection de ses habitants. Nous saluons le travail réalisé par la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg également. Nous regrettons toutefois que les mesures prises pour trouver des solutions contre ces îlots de chaleur (ICU) ne soient pas un peu plus massives avec un dispositif plus large qu'un pavillon ne pouvant accueillir que quelques personnes à la fois. Des dispositifs de plus grande ampleur intégrables et modulables dans l'aménagement urbain nous sembleraient adéquats afin que l'impact soit plus fort qu'un soulagement temporaire contre un phénomène qui tend à s'installer durablement.

Vote

Le Conseil général décide, par 28 voix contre 17 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 67 de Mmes et M. Marine Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser, Raphaël Casazza et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 28 Aebischer David (PLR), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Seewer Leyla (PS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS),

Ont voté contre la transmission: 17 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 6 Chopard Caroline (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 68 de Mme et MM. Leyla Seewer, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une future collaboration avec les CFF et les coopératives d'habitation dans le but d'augmenter la part de logements abordables

Seewer Leyla (PS). L'Office fédéral du logement (OFL) a publié dans son communiqué de presse du 27 juin 2022 qu'avec l'association "Coopératives d'habitation Suisse" et les CFF, il définit dans un contrat-cadre les conditions de cession de terrains en droit de superficie. Le but est de poser un fondement essentiel à la construction de logements d'utilité publique à loyer ou à prix modéré à long terme sur le territoire des CFF.

L'avantage de ce modèle est qu'à l'avenir les contrats de superficie conclus avec les maîtres d'ouvrage d'utilité publique ne devront plus être totalement renégociés à chaque projet. Un tel contrat-cadre garantit aussi que le loyer ou le prix des logements d'utilité publique reste modéré à long terme.

Il est réjouissant de constater que les CFF souhaitent poursuivre et même développer leur longue tradition de collaboration avec les maîtres d'ouvrage d'utilité publique et intégrer la moitié de leurs logements dans le segment des loyers modérés.

Il serait d'ailleurs souhaitable que les Transports Publics Fribourgeois SA, une entreprise similaire aux CFF, en fasse de même.

Pour le moment, ce type d'offre de logements est limité dans les grandes villes suisses. En acceptant ce postulat, la Ville de Fribourg pourrait devenir une ville pionnière pour les autres villes du canton dans le domaine des logements d'utilité publique. Cela d'autant plus que l'on ne recensait, selon les statistiques publiées par Sotomo, qu'une part de 1.4% de logements d'utilité publique au niveau cantonal alors que dans le canton de Bâle-Ville, on recensait une part de 11.3%.

Il est d'ailleurs primordial de souligner que selon les chiffres publiés par Sotomo, la location d'un appartement coûte en moyenne au mètre carré un quart de plus que les logements en coopératives.

Dès lors, avec mes cosignataires, nous vous invitons à accepter ce postulat afin que le Conseil communal présente dans un rapport les parcelles en propriété des CFF et étudie une future collaboration avec ces derniers et les coopératives d'habitation dans le but d'augmenter le logement abordable en ville de Fribourg.

Rugo Claudio (PA). Etant donné qu'il y a beaucoup de nouveaux dans ce Conseil général, je prends la parole pour donner une information que j'ai en tant qu'ancien membre du comité de la coopérative de l'Auge. J'en suis toujours membre, mais plus du comité. Ils l'ont voulu ainsi.

Je vous rappelle que la Ville de Fribourg octroyait des fonds aux coopératives. C'était il y a à peu près une trentaine d'années et cela a duré pendant 25 ans. C'était un engagement des subventions fédérales entre Berne et la Commune, qui participait à sa manière. La somme de CHF 25'000.- rentrait par année. Pour une petite coopérative, ce n'était pas négligeables. A l'époque, cela permettait de payer les loyers, de l'argent c'est-à-dire donner ça aux banques parce que l'argent coûtait 5%, 4.5%, etc.

Il y a donc cinq à dix ans que la Ville a choisi d'interrompre ses versements car les subventions étaient prévues pour 25 ans. C'était fini et ils ont préféré se retirer. Ils s'étaient d'ailleurs retirés quelques années avant.

Cela était au niveau historique mais bien sûr que l'on soutiendra ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 8 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 68 de Mme et MM. Leyla Seewer, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

2021-2026 – Procès-verbal n° 11b de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 septembre 2022

Ont voté en faveur de la transmission: 39 Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 8 Aebischer David (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 7 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s)

- n° 69 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un pass culturel en ville de Fribourg

Grady Véronique (PLR). A la suite du succès du Magic Pass qui a dopé la fréquentation d'une cinquantaine de stations de ski et donné un grand bol d'oxygène aux petites stations de basse altitude, le Valais a lancé, en mai dernier, un abonnement culturel annuel non transmissible à CHF 365.-, soit CHF 1.- par jour. Unique en Suisse, il donne accès à 35 lieux culturels: 13 salles de spectacle, 5 salles de concert, 15 lieux d'exposition et 2 ciné-clubs. Destiné aux adultes de plus de 26 ans, il est complémentaire à l'AG culturel de CHF 100.- proposé depuis 2012 aux moins de 26 ans et valable dans les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Valais. Comme le Magic Pass, le prix évolue à la hausse selon la date de commande. Les montants récoltés entrent dans un pot commun puis sont redistribués aux acteurs culturels selon la fréquentation obtenue durant l'année. Dès 2023, l'abonnement valaisan entend intégrer les cinémas et dès 2024, les festivals. En juin dernier, le journal "Le Nouvelliste" a révélé qu'après un mois, plus de 1'000 abonnements avaient été vendus. D'autres chiffres devraient suivre dans le courant de l'automne.

Lors de la Journée des assises de la culture dans la région fribourgeoise, en février 2014, le groupe de travail livrait le fruit de ses réflexions: une vision à l'horizon 2030, trois objectifs stratégiques et dix propositions de mise en œuvre. Parmi celles-ci figurent six propositions que l'introduction d'un pass culturel en ville de Fribourg pourrait valoriser, à savoir:

- renforcer la création;
- valoriser et communiquer les offres culturelles;
- créer et exporter son image de marque;
- saisir les opportunités;
- vivre notre Zweisprachigkeit;
- augmenter les moyens financiers.

Après les perturbations liées à la pandémie, il est temps de se réinventer et de proposer de nouvelles opportunités aux lieux culturels de notre Ville. Un pass culturel permettrait également de:

- renforcer la diversité et la richesse culturelle de notre Ville;

- améliorer la santé financière des lieux culturels, tout en soutenant leur développement sur le long terme;
- donner de la visibilité aux plus petits acteurs culturels.

Pour toutes ces raisons, nous espérons vivement que vous accepterez la transmission de ce postulat.

Page Maurice (CG-PCS). Je suis tout à fait favorable à cette idée d'un pass culturel. Cependant, je pose quand même la question de savoir si le niveau de la Ville de Fribourg est bien le bon niveau. Il n'y a évidemment pas que des salles de spectacle et de culture en ville, il y en a beaucoup dans l'agglomération et dans le reste du canton. Je souhaiterais que le postulat soit orienté dans ce sens-là aussi et que l'on discute de manière plus large sur ce genre de proposition au minimum au niveau de l'agglomération et peut-être au niveau du canton.

Delarze Fanny (PS). Le groupe socialiste tient à montrer son soutien au postulat n° 69. Le pass culturel permettrait effectivement de communiquer de manière centrale sur les offres culturelles de la ville, de permettre l'accès aux lieux culturels aux personnes qui n'en n'ont pas forcément les moyens et d'aider financièrement les grandes institutions. Si cette avancée montre un soutien aux institutions, elle n'est cependant pas adressée directement aux artistes ou aux personnes qui créent, mais bien aux établissements exploitant.

Nous tenons aussi à rendre attentif à la question du territoire, comme l'a dit M. M. Page. Le pass culturel aurait plus d'attractivité et de potentiel s'il était étendu à l'agglomération ou au canton.

Rugo Claudio (PA). Ma préopinante a formulé ce que je voulais dire. En fait, c'est vrai que l'on a entendu Mme V. Grady dire que l'argent revenait aux acteurs culturels. Souvent, dans le langage, en particulier des politiciens, quand on donne à la culture on donne à tout le monde. On donne aux artistes, aux associations, aux salles, etc., il y a un mélange qui se fait. Pour illustrer ce phénomène, je vais simplement vous donner un exemple. Aux débuts de la Spirale, tous les musiciens locaux participaient à l'élaboration de son programme. Actuellement, ils ont un budget conséquent et ils axent. Je pense qu'il y a 80% du budget qui part pour des Américains. Quand on parle de budget pour les Américains, cela veut dire que l'on paye l'avion. Je sais que l'on a été chercher un orgue Hammond jusqu'à Marseille. Ce sont de gros frais et cet argent ne retombe pas dans l'escarcelle des artistes, mais bien dans l'escarcelle des associations. Il faut faire cette différence.

Cela sera beaucoup plus intéressant, et on l'a vu par le covid-19, de faire des mandats directement aux artistes plutôt qu'aux salles, mais cela n'enlève rien à la pertinence du postulat que l'on soutiendra.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 69 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser.

2021-2026 – Procès-verbal n° 11b de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 septembre 2022

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Kilchenmann Emmanuel (UDC)

S'est abstenue: 1 Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 70 de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk (PS), Caroline Chopard et Gilles Bourgarel (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser les murets de la place Python et de la rue de Romont pour en faire des bancs

Miche François (PS). Nous demandons d'équiper les murets et autres emplacements possibles, par exemple ceux de la place Georges-Python, de la rue de Romont, de la rue de Lausanne, afin d'en faire des bancs en y apposant des structures en bois (dossiers, plateaux, etc.). Cela permettrait de mettre à disposition très simplement du mobilier urbain permettant d'augmenter ainsi le confort des citoyen·e-s et touristes, tant en été qu'en hiver. Un grand merci de votre soutien.

Page Maurice (CG-PCS). Je parle à titre personnel. Je m'opposerai à la transmission de ce postulat. Je ne sais pas si vous avez visité un petit peu la Schubertiade ou les Georges cet été, mais tous ces murets servent déjà de bancs. Je ne vois pas pourquoi il y aurait besoin de les transformer pour en faire des bancs. Sitôt que l'on s'assoit dessus, cela devient un banc. Je pense que c'est une proposition un petit peu farfelue.

Vote

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 11 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 70 de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk, Caroline Chopard et Gilles Bourgarel.

Ont voté en faveur de la transmission: 37 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 11 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

2021-2026 – Procès-verbal n° 11b de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 septembre 2022

Se sont abstenus: 6 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

- n° 71 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour la couverture complète des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables

Vonlanthen Marc (PS). Je vais être bref car je pense que le postulat est suffisamment clair. La décarbonation de notre mobilité est un des principaux enjeux des décennies à venir, bien évidemment. Dans ce contexte-là, il nous semblerait pertinent que la Ville de Fribourg aborde également sa planification énergétique, qui pour l'instant porte essentiellement sur la production et la consommation du bâti. Qu'elle aborde donc sa planification énergétique également sous l'angle de l'électromobilité et de la production d'électricité renouvelable pour pouvoir propulser ses différents moyens de transports. Il s'agit effectivement d'intégrer peut-être un volet à la planification énergétique communale à ce sujet-là et de prévoir des infrastructures qui puissent répondre aux besoins du futur. Je vous remercie de bien vouloir soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 4 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 71 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 0

- n° 72 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour les besoins en froid des bâtiments communaux

Vonlanthen Marc (PS). En l'absence de mes deux collègues, c'est à moi que revient la tâche de défendre ce postulat et le suivant.

On sait que, grosso modo, à l'orée 2050, l'humanité aura besoin de davantage d'énergie pour se refroidir que pour se chauffer. Cela est d'autant plus vrai pour la Suisse qui se réchauffe à un rythme environ deux fois supérieur au rythme global. Dans ce contexte-là, il appartient et il est important que l'on réfléchisse déjà. Je sais que la Ville a déjà initié ses réflexions. Ce postulat vise à soutenir ces réflexions qui doivent viser, comme j'étais en train de le dire, à préparer les infrastructures d'approvisionnement énergétique de telle façon qu'elles soient capables de fonctionner de manière réversible, ce qui signifie de produire du chaud comme du froid lorsque l'on en a besoin. Je vous remercie de bien vouloir soutenir ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 4 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 72 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 4 Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

S'est abstenue: 1 Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

- n° 73 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques et de la végétation sur les abribus et abris pour vélos

Vonlanthen Marc (PS). Ce postulat vise à essayer d'étendre les différentes fonctions qui existent sur des structures présentes en ville comme les abribus et autres, et de les étendre de façon à pouvoir leur faire jouer un rôle dans le contexte des fortes chaleurs en été par la végétation d'une part, et d'autre part de leur permettre, si certaines sont adaptées, de les raccorder au réseau, de servir de petites centrales de production électrique, ce qui pourrait avoir du sens sens notamment pour les abris à vélos, afin de pouvoir produire de l'électricité pour ces véhicules électriques.

Page Maurice (CG-PCS). Ce sont des propositions qui sont évidemment dans l'air du temps. Par rapport à la précédente, je suis quand même un peu étonné que les Vert-e-s réclament de la climatisation dans les bâtiments. Je pense que cela serait plus logique de dire que l'on renonce précisément à climatiser nos bâtiments, sauf là où c'est vraiment nécessaire.

De plus, je suppose que les panneaux solaires sur les abris de vélos serviront précisément à refroidir les bâtiments communaux. Cependant, je pense que sur les abris de vélos, cela n'a franchement pas trop d'intérêt. Par contre, la végétalisation, pourquoi pas. Cela peut être tout à fait sympathique.

Rugo Claudio (PA). Je rappelle que c'était déjà une proposition que j'avais faite au travers d'un postulat. L'idée est reprise et vous n'avez pas attendu trois ans. Je veux bien que l'on dise deux fois oui à la même proposition. Un socialiste m'avait dit que ce n'était pas une bonne idée de végétaliser, je n'ai plus son nom en tête. Apparemment, ils reprennent les idées et surtout ils avaient proposé de faire des panneaux solaires. Je pense que l'idée des panneaux solaires est bien, mais pour des surfaces d'une taille adéquate. Les frais occasionnés pour très peu de mètres carrés, ce n'est pas une très bonne idée. Par contre, végétaliser, on a déjà dit oui. Cela serait redondant, mais on va encore une fois dire oui.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 6 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 73 de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mîche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elîsa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 6 Chauderna Margot (Vert-e-s), Giller-Zbinden Marie (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Gex Jean-Noël (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s)

- n° 74 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert-e-s), Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la situation de la sécurité dans le domaine de la mobilité

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Avec mes co-déposants, nous vous demandons de soutenir notre postulat "Sécurité dans le domaine de la mobilité". Vous remarquerez par la diversité des co-déposants que nous sommes nombreux à nous préoccuper de cette thématique, au-delà des âges, au-delà des genres et surtout au-delà des couleurs politiques. Cette thématique concerne l'ensemble de notre population et c'est pourquoi il était pour nous important de déposer cette intervention ensemble.

Après de nombreuses questions posées et de nombreuses réponses décevantes (question sur le sentier du Nord, question sur la piste cyclable à la route du Jura, pour n'en citer que deux), il nous semble aujourd'hui nécessaire de venir avec un postulat comprenant un grand nombre de questions afin d'éviter les réponses évasives que nous avons pu obtenir lors des dernières séances. Nous demandons également au Conseil communal de développer une politique de mobilité qui garantisse la sécurité des acteurs de la mobilité. Finalement, nous demandons simplement que la Commune assure ses tâches régaliennes dont celle de garantir la sécurité.

Ce postulat cherche à obtenir une vision globale d'un thème qui touche de près tous les citoyens. Il n'a pas une approche anti- ou pro-vélo, anti- ou pro-voiture. Il cherche à amener le Conseil communal à proposer une politique de mobilité qui permette à tous les acteurs de circuler en toute sécurité.

Certains problèmes de mobilité reviennent régulièrement lors des séances des associations de quartier, mais nous pouvons aussi voir des chiffres peu rassurants. Certains retours du Service des urgences sont encore moins rassurants.

Nous espérons que cette vision globale donnera un outil au Conseil communal afin de développer une politique de mobilité cohérente qui ne se fasse pas au coup par coup, comme nous avons pu le voir après la question de la piste cyclable du Jura corrigée à la va-vite la semaine même ou par les macarons apparaissant ici et là, mais ne semblant pas faire partie d'une politique globale. Par le dépôt d'un postulat largement signé, nous espérons que le Conseil communal prendra la mesure de la préoccupation citoyenne et lui apportera une vraie réponse.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 1 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 74 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Raphaël Fessler, Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady, Josée Cattin Kuster, Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Marie Giller-Zbinden.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Roelli Claire (PS), Rrustemi Ilire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

A voté contre la transmission: 1 Kilchenmann Emmanuel (UDC)

Se sont abstenus: 2 Delarze Fanny (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

14. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 75 de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Guy-Noël Jelk (PS), José Uldry (UDC) et Amélie Baechler (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un projet pilote de chauffage et refroidissement urbain utilisant du CO₂

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL).

Développement du postulat

La Haute école en ingénierie (HES-SO Valais) et l'EPFL ont développé une nouvelle technologie qui permet un réseau de distribution de chaleur et de froid utilisant du CO₂ (liquide et gazeux) sur le principe des pompes à chaleur, sans rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. La poursuite d'un tel modèle permettrait notamment une autonomie en énergie à plus long terme. Ce projet mis en place par la HES-SO et l'antenne valaisanne de l'EPFL a été développé en collaboration avec la start-up ExerGo (<https://exergo.ch/>) et les entreprises régionales Zero-C (<https://suisse.zero-c.com/fr/>) et Oiken (<https://oiken.ch/>) et est soutenu par l'Office fédéral de l'énergie. En 2020, 47% de nos besoins en énergie étaient utilisés pour se loger, contre 37% pour les transports et 17% pour l'industrie. Avec un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre provenant des systèmes de chauffage et de refroidissement, ce secteur joue un rôle essentiel dans la transition vers un monde décarboné.

Cette nouvelle technologie permet notamment:

- d'économiser de l'énergie dans son fonctionnement;
- d'avoir des conduites plus petites;
- d'éviter le risque de gel (contrairement à l'eau);
- d'avoir des canalisations enfouies moins profondément entraînant des travaux de génie civil moins coûteux et plus simples.

Cette innovation pourrait être un excellent complément au programme de CAD. Quelles synergies le Conseil communal voit-il? Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier les opportunités d'une collaboration avec les développeurs du programme afin de réaliser un projet pilote qui puisse être développé par la suite sur le territoire communal et dans de futures constructions. Les postulants requièrent une estimation du coût financier de la mise en place d'un tel projet pour la commune. Les postulants prient par ailleurs le Conseil communal d'étudier les synergies possibles avec le dispositif du chauffage à distance.

Sources:

30.08.22, 19h30 RTS: <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/13345050-dans-le-futur-les-villes-sechaufferont-et-se-refroidiront-avec-du-gaz-carbonique.html>

30.08.22, Le Temps: <https://www.letemps.ch/economie/decarboner-grace-co2-pari-campus-energypolis>

16.01.22, Le Matin Dimanche: La ville suisse du futur se chauffe proprement au CO₂.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 76 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un columbarium au Cimetière de Saint-Léonard

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier un nouveau mode de sépulture au Cimetière de Saint-Léonard que nous appellerions columbarium (Gemeinschaftsgrab) et qui comporterait, sur des plaquettes ou tout autre support, nom, prénom, l'année de naissance et de décès des personnes qui souhaitent déposer leur urne dans un jardin aménagé à cet effet.

Ce mode de sépulture n'existe pas actuellement. Il a l'avantage de ne pas nécessiter d'entretien de la part de la famille du défunt et laisserait une trace de son existence, ce qui n'est pas le cas au jardin du souvenir, qui reste anonyme. Il existe des columbariums dans de nombreuses communes du canton et ils sont appréciés de la population.

Les postulants souhaitent que soit étudié:

- si un cadre légal est nécessaire pour ce nouveau mode de sépulture;
- les conditions financières que le Conseil communal entend appliquer;
- l'étude d'un emplacement approprié pour ce nouvel aménagement et d'un calendrier pour sa réalisation.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 77 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une zone réservée à l'habitat alternatif et durable pour une vingtaine de Tiny Houses

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Le Conseil communal qui a la main mise sur le droit du sol* via le plan d'aménagement local entend-il les appels de la jeune génération concernant un de ses soucis majeurs, l'habitat?

De ce droit, il en use et abuse, au détriment du peuple; cf. suppression de nombreuses places de parc payantes pour installer des places pour vélos en surnombre, ainsi que les arceaux demandés par le conseiller général Gérald Collaud.

Ainsi, pensez-vous, que ceux en selle, qui pédalent dans la semoule (ils-elles la mangent aussi) soient le même type de consommateurs-trices pour les cafés et restaurants de la Neuveville? Cet acharnement au détriment du bon sens rompt un modus vivendi éprouvé au fil de plusieurs décennies... Cette analyse n'est pas une élucubration du Parti des artistes, c'est aussi l'avis des commerçants de la Basse-Ville et de la société qui les représente.

À ce sujet, en juillet 2022, Monsieur Prix Stefan Meierhans - représentant fédéral - a tancé la Ville de Fribourg sur l'utilisation équitable du sol, bien commun, en matière de parcage. *

Promesse non tenue

Le Conseil communal et son syndic avaient menacé, à dix jours du vote sur l'initiative "L'automobiliste n'est pas un pigeon, c'est un voyageur", de retirer de nombreuses places de parc si l'initiative passait. À elle seule, cette affirmation serait de nature à disqualifier le résultat de l'élection passée (cf. Bible, psaume 101); elle montre aussi la perversité intellectuelle de la conscience démocratique de nos édiles.

Or ou toc?

Avisé par un ancien bijoutier, le Conseil communal peint et repeint en blanc comme en jaune. La modification de la place située devant la piscine de la Motta telle que le conseiller général Pierre-Olivier Nobs avait proposée via un postulat est du même acabit. De plus, elle frôle les droits démocratiques étant donné que ce projet avait été refusé par le Conseil communal étudie à l'appui.**

De plus, selon l'information radicale et confidentielle, la place transformée par la commune n'est pas sur le domaine public: elle appartient à une société anonyme: Bains de la Motta SA. Les frais de transformation à la va-vite ont été payés par le contribuable. À Genève, on ferait appel à la Cour des comptes pour moins que ça.

Je rappelle encore aux conseillères générales et aux serveurs masculins de notre Conseil que le Canton de Fribourg est un des rares à octroyer sans ménagement les droits y relatifs au Conseil

communal. La modification acceptée dans un premier jet par le parlement cantonal est le fruit du travail du député vert et syndic de Villars-sur-Glâne, non pas Bernard Loiseau, mais Bruno Marmier.

m² à Fribourg, recadrons-nous (recadastrons-nous) sur le sujet

Toutefois, en vue de faire avancer le Schmilblick de l'habitat pour les jeunes, nous demandons plus que de belles paroles à notre Conseil communal (qui équivaut à la somme de 268 ans de sagesse). Ainsi, nous suggérons fortement à l'exécutif de planifier dans un avenir proche une zone réservée à l'habitat alternatif et durable pour une vingtaine de Tiny Houses.

Les trois projets: camping à Fribourg - auberge de jeunesse - Tiny Houses devraient s'inscrire dans un même élan.

Pourquoi pas dans le périmètre de blueFACTORY ou au Grabensaal, ou ... dans la future ancienne prison et son porc ?, recte: Port.

Scritto a Tramonti di Sopra - Italie, 18 août 2022

Nb: Le Conseil communal est, en quelque sorte, le dernier wagon du train des régies immobilières. L'exemple du Schönberg ne plaide pas pour la paix dans le ménage public-privé.

*<https://frapp.ch/fr/articles/stories/parquer-sa-voiture-en-ville-les-prix-varient-fortement>

**Memorandum

POSTULAT N° 138 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

- n° 138 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de 23 cosignataires demandant au Conseil communal de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe)

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) résume le postulat ci-après:

"Ce secteur, dont l'îlot central est constitué d'une place de jeux, assez récemment rénovée par la Ville, mérite une requalification. Celle-ci devrait avoir pour but d'améliorer tant la qualité de vie des habitants du quartier et des promeneurs que d'augmenter la sécurité des piétons et enfants.

De plus, le secteur en question est utilisé par de nombreux promeneurs se rendant à la Sarine, à la Maigrage, etc., sans oublier les flux piétonniers et cyclistes se rendant, à la belle saison, à la piscine de la Motta. Le caractère principalement résidentiel de ce secteur constitue un élément de plus qui plaide pour une inversion des droits entre les piétons et les véhicules. D'autant plus que dans cette zone résidentielle, les coûts de réalisation seraient probablement bas".

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138

de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), repris par M. Maurice Page (CG-PCS), et de 23 cosignataires demandant de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe)

En séance du 16 décembre 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 138 de M. P.-O. Nobs, repris par M. P.-O. Nobs, et de 23 cosignataires lui demandant de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe).

Résumé du postulat

Le postulat souhaiterait la mise en place d'une zone de rencontre dans le secteur de la "Motta" en argumentant notamment sur le fait que ce quartier est très fréquenté par les promeneurs et les cyclistes et qu'il mériterait une requalification qui permettrait, entre autres, d'améliorer la qualité de vie des habitants, ainsi que la sécurité des enfants et autres piétons. L'auteur du postulat estime également que les coûts de réalisation pour la mise en place d'une telle zone seraient vraisemblablement bas.

Réponse du Conseil communal

Préalablement à l'analyse de l'opportunité de mise en place d'une telle zone à vitesse limitée dans le secteur de la Motta, il est important de rappeler les aspects généraux liés au concept et aux procédures pour l'instauration d'une zone de rencontre.

Aspects généraux

Dans une zone de rencontre, la priorité est clairement donnée aux piétons et, dans une moindre mesure, aux cyclistes. Le but est d'assurer une meilleure cohabitation et un meilleur partage de l'espace entre les différents usagers de la chaussée. Hormis l'inversion des priorités entre les piétons et le trafic routier, les règles suivantes sont applicables: limitation de la vitesse à 20 km/h, priorité de droite, stationnement interdit en dehors des places de parc prévues à cet effet et les piétons peuvent traverser la chaussée où bon leur semble et occuper l'espace, sans pour autant gêner inutilement la circulation.

Préalablement à la réalisation d'une telle zone à vitesse limitée, une expertise d'opportunité détaillée doit être réalisée, de manière à fixer les objectifs à atteindre, comme par exemple l'amélioration de la qualité de vie et de séjour, le renforcement de la sécurité routière ou encore la dissuasion pour le trafic de transit. Ce document doit également donner des indications sur la hiérarchie du réseau routier, le niveau actuel des vitesses, les qualités actuelles et souhaitées du lieu en tant qu'habitat, cadre de vie et site économique. L'accidentologie ainsi que la liste des aménagements permettant d'atteindre ces objectifs doivent également y figurer. Puis une nouvelle expertise sera réalisée une année après la mise en place de la zone, afin d'évaluer si elle remplit les objectifs initialement définis.

Au niveau de sa réalisation, une zone de rencontre est accompagnée d'une restriction de vitesse et généralement d'aménagements sur la chaussée et de modification de la signalisation. Toutes ces mesures nécessitent une demande préalable auprès du Canton, une mise à l'enquête et des publications. Dans l'ensemble, il s'agit d'une procédure longue, qui peut également se prolonger en cas d'opposition ou de recours.

La création d'une zone de rencontre n'est pas simplement limitée à la pose des signaux OSR 2.59.5 et 2.59.6, panneaux "zone de rencontre", mais la zone doit être traitée comme un réaménagement de l'espace public avec du mobilier urbain, un traitement de la chaussée, qui intègre bien entendu la

composante mobilité mais également des aspects urbanistiques, génie civil ou encore environnementaux et de protection des biens culturels. Le bon fonctionnement de ces zones est fortement lié à ces réaménagements. L'identité visuelle de ces zones est fondamentale, il est important que la zone soit clairement identifiable par les conducteurs.

En matière financière, ces aménagements sont onéreux. Le Service de la mobilité dispose d'un montant d'investissement annuel de CHF 100'000.- pour réaliser tant des aménagements liés à la modération de trafic, que pour la sécurité sur le chemin de l'école ou encore pour les transports publics.

Opportunité de mise en zone de rencontre

En ce qui concerne l'opportunité de réalisation d'une telle zone en Basse-Ville et plus précisément sur les axes suivants, ruelle des Liguoriens, Petites-Rames et chemin de la Motta, les éléments de réponse suivants peuvent être apportés.

L'analyse de l'accidentologie sur les dix dernières années montre qu'aucun accident ayant fait l'objet d'un rapport de police impliquant des piétons ou des cyclistes ne s'est produit sur les axes mentionnés ci-dessus. De plus, au regard de l'inventaire établi chaque année par la Confédération, ce secteur n'est pas répertorié comme un point noir du réseau routier communal. En terme d'infrastructure, ces rues sont actuellement au bénéfice d'une zone 30 km/h. Contrairement aux zones de rencontre, les piétons peuvent traverser la chaussée où bon leur semble mais n'ont pas la priorité par rapport au trafic. De plus, compte tenu des gabarits à disposition et du contexte historique, les trottoirs y sont inexistant, à quelques exceptions près.

Il existe dès lors, à l'heure actuelle, de bonnes conditions de cohabitation entre les différents usagers de la route. Cette situation fonctionne plutôt bien et n'engendre pas de lacunes sécuritaires. Les piétons et cyclistes, très nombreux notamment en été, côtoient le trafic automobile sur les chaussées, sans grands conflits. L'absence de trottoirs contribue à faciliter cette mixité entre les différents usagers.

Le Service de la mobilité a effectué des comptages de trafic. Il ressort de ces relevés, effectués par forte fréquentation piétonne, sur une période d'une semaine, durant le mois d'août, que les vitesses pratiquées dans ce secteur sont conformes à la zone 30 km/h en vigueur. En effet, un des critères pour évaluer si les objectifs de la vitesse de la zone limitée à 30 km/h sont respectés est le contrôle des vitesses V85 (vitesse respectée par 85% des automobilistes) qui devrait être inférieure à 38 km/h.

Au vu des résultats, toutes les valeurs sont nettement inférieures à cette valeur (cf. pièce jointe), certaines sont même très proches des vitesses pratiquées dans une zone de rencontre.

Au regard des éléments ci-dessus, la mise en place d'une zone de rencontre serait compatible avec le secteur, à condition de prévoir un réaménagement de l'espace public. Toutefois, cette mesure ne constitue pas une priorité d'action de la Ville de Fribourg. Les rues incluses dans le périmètre fonctionnent globalement bien à l'heure actuelle avec des vitesses pratiquées proches de celles des zones de rencontre. La sécurité des piétons et cyclistes n'y est pas compromise et la qualité de vie des habitants est améliorée, notamment de par les vitesses pratiquées.

Conclusion

Il apparaît toutefois que la qualité du site mériterait un traitement de qualité des espaces publics. Le potentiel de qualité résidentielle du secteur pourrait être grandement amélioré. Ainsi, l'introduction d'une zone de rencontre à cet endroit remplirait plus un objectif de requalification des espaces publics qu'un objectif de mobilité.

Conscient de cet enjeu important, le Conseil communal regrette de ne pas avoir les moyens financiers nécessaires à l'inscription de cette mesure dans les priorités d'actions de ces prochaines années. Toutefois, il veillera à ce que ce type de mesure soit possible dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local.

Le secteur de la Motta, au vu des éléments précédents, fonctionne déjà avec certaines caractéristiques d'une zone de rencontre. Les vitesses pratiquées y sont faibles, la cohabitation entre les usagers de la chaussée fonctionne plutôt bien et n'induit pas de lacunes sécuritaires. Dès lors, à court terme, la mise en place d'une zone de rencontre n'est pas une priorité. De plus, comme mentionné dans l'argumentaire ci-dessus, la réalisation d'une telle zone est longue, complexe et coûteuse. La Ville de Fribourg ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour accorder une priorité d'intervention à la requalification de cet espace.

Le postulat n° 138 est ainsi liquidé.

POSTULAT N° 20 (2011-2016) RAPPORT FINAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 29 OCTOBRE 2012

Mme Madeleine Genoud-Page, Suppléante de M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, ainsi que des Sports, résume le rapport ci-après:

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 20 de Mme E. Strozzi et de 13 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc près de l'entrée de la piscine de la Motta et leur remplacement par un parking pour vélos dans le but de réduire le trafic motorisé dans cette zone et d'offrir plus d'espace de stationnement pour les deux-roues. Le postulat propose également la mise en vente de billets combinés 'transport public' + 'entrée à la piscine'.

Réponse du Conseil communal

1. Démarche proposée

Pour répondre à la demande du postulat, la démarche suivante a été retenue:

- mise en évidence des caractéristiques de ce secteur;
- diagnostic de la situation actuelle;
- analyse de la proposition;
- conclusion.

2. Caractéristiques du secteur Places pour deux-roues

Les places de stationnement pour deux-roues sont constituées d'un espace pouvant accueillir un nombre de véhicules variable en fonction du taux de répartition motos-vélos. La capacité des places marquées le long du mur d'enceinte de la piscine aux Petites-Rames est équivalente à environ 40 deux-roues motorisés ou 80 vélos. Ces places deux-roues sont délimitées par un marquage et des arceaux métalliques posés à intervalle régulier. Hors saison, les arceaux sont enlevés et l'espace est ainsi transformé en une bande de stationnement pour voiture. L'affectation des places est donc modulable pour offrir une complémentarité d'usage.

Places de stationnement

Les places de stationnement pour voiture situées devant l'entrée de la piscine comprennent quatorze places publiques, une place pour personne handicapée, une place réservée à la buvette et une place réservée à l'ambulance.

Transport public

L'accès à la piscine en transport public se fait via la ligne 4 des TPF Gare - Auge, ou le funiculaire.

3. Diagnostic de la situation actuelle Places deux-roues

Une enquête a été réalisée sur le terrain pour déterminer le taux d'occupation des places deux-roues à la piscine et dans le secteur alentour. En tout vingt-deux contrôles ont été effectués sur dix-huit journées comprises entre la mi-mai et la fin de juin 2012 et une mesure supplémentaire a été faite le samedi 18 août, durant la semaine de canicule. L'enquête a essayé de couvrir toutes les tranches horaires (matin, midi, après-midi, fin de journée) et toutes les périodes de la semaine (lundi au dimanche) et elle s'est faite uniquement par beau temps. Le résultat montre que les places deux-roues n'étaient jamais complètement utilisées, avec un taux d'occupation moyen se situant à environ 65% et un maximum à 95%. Durant la journée particulièrement chaude du samedi 18 août, après plusieurs jours de canicule, la piscine était très fréquentée et les places deux-roues étaient occupées, mais pas saturées.

Places de stationnement pour voiture

L'enquête de terrain et une discussion avec le responsable du site a permis de constater que ces places sont fréquemment utilisées. Le trafic se fait sur une route étroite qui, dans les périodes d'affluence, est déjà encombrée de piétons et de deux-roues. Cette situation n'est pas optimale, sans être chaotique non plus. En dehors de ces périodes, les places ont une réelle utilité, notamment pour les clients de la buvette et les habitants, qui n'ont pas d'autre possibilité de parage à proximité immédiate.

Transport public

Il n'existe pour l'instant aucune formule combinant un quelconque mode de transport et l'entrée des bains. Il est difficile de mesurer de manière précise le taux d'utilisation des transports publics par la clientèle de la piscine, ainsi que leur provenance. Cela nécessiterait une enquête qui dépasserait le cadre de ce postulat.

4. Analyse de la proposition

Conversion des places de stationnement en places deux-roues

Les places de stationnement situées devant l'entrée sont disposées en 'épis', format qui n'est pas directement convertible en place deux-roues. Le marquage devrait donc être modifié et dès lors il ne serait plus possible de restituer l'intégralité de ces places durant la période de fermeture. La complémentarité d'usage serait en partie perdue.

L'offre en places deux-roues se trouverait augmentée d'environ 50%, ce qui est clairement surdimensionné puisque l'espace actuellement à disposition est déjà suffisant.

Les places de stationnement répondant à un besoin réel, pour les personnes âgées, les clients du restaurant ou les familles devant transporter du matériel (jouets, pique-nique, poussette, etc.). L'existence de ces places ne garantit pas leur disponibilité pour ces catégories de personnes et il est évident que d'autres clients les utilisent également, mais d'une manière générale leur utilité est prouvée.

Vente d'un billet combiné 'entrée à la piscine + transport public'

La création d'un tel billet peut sans doute répondre à un besoin, mais dans l'immédiat les TPF et les Bains de la Motta ne possèdent pas de données permettant de le quantifier.

L'émission du billet pourrait difficilement être faite par les TPF puisqu'il paraît invraisemblable de modifier les automates. Il resterait le guichet de la Gare routière, mais il ne concerne qu'un fragment de la clientèle. On pourrait envisager que l'émission se fasse à la piscine, mais cela nécessiterait des modifications techniques des installations à l'entrée. Cette situation ne serait pas idéale puisque les clients devraient déjà être sur le site pour procéder à l'achat du billet.

Une formule avec abonnement semble plus simple à mettre en place, mais la clientèle ciblée serait encore plus réduite. Notons encore que les différentes catégories de prix (enfants, étudiants, adultes, seniors) ne sont pas systématiquement les mêmes entre les TPF et la piscine, ce qui complique la tarification.

5. Conclusions de l'expertise

L'expertise montre que pour l'instant la suppression des places de stationnement devant la piscine de la Motta n'est pas recommandée malgré les nuisances que ces places génèrent parfois. Leur présence répond à un besoin bien réel. D'autre part l'offre en places pour deux-roues est actuellement suffisante et se retrouverait surdimensionnée en cas de conversion des places.

Toutefois si cette situation venait à évoluer dans le futur, la question du stationnement serait reconsidérée et les mesures nécessaires réévaluées. Comme l'analyse des conditions de stationnement des deux-roues a été faite sur un périmètre élargi, il a été possible de mettre en évidence un déficit de place deux-roues dans le secteur nord du pont de Saint-Jean (Grandes-Rames). Des places supplémentaires ont été ainsi marquées dans cette zone durant l'été.

Concernant la vente d'un billet combiné 'entrée à la piscine + transport public', sa mise en œuvre semble rencontrer certaines contraintes lourdes par rapport aux avantages à en retirer. Il n'est cependant pas exclu qu'une telle solution soit mise en œuvre un jour en collaboration avec les TPF".

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 80 de Mme et M. Anne Butty Revaz et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'emplacement de la fontaine Jo Siffert dans le cadre de la requalification de la place de la Gare

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 29 juin 2022, Mme et M. Anne Butty Revaz et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) interrogeaient le Conseil communal au sujet l'emplacement de la fontaine Jo Siffert dans le cadre de la requalification de la place de la Gare: "L'association Pro Fribourg et d'autres citoyens de la ville ont fait part de leur mécontentement quant à l'idée de déplacer la fontaine Jo Siffert, œuvre de l'artiste Jean Tinguely, à la place de la Gare, selon le plan de réaménagement. Quelle est la position du Conseil communal face à cette opposition? A-t-on émis l'idée d'un concours d'artistes pour une nouvelle fontaine, comme suggéré par l'association? Ce serait là un véritable projet culturel et artistique, en lien avec le lieu choisi, la Gare de Fribourg. Qui plus est, ce serait un nouveau point d'eau en ville. Par ailleurs, avec cette décision qui suscite de nombreuses réactions, le Conseil communal ne craint-il pas de ralentir le processus de réaménagement de la Gare?"

Réponse du Conseil communal

Le 22 septembre 2015, le Conseil communal a validé à l'attention du jury, le programme du concours pour le projet de requalification de la place de la Gare intégrant le déplacement de la fontaine.

Depuis lors, le groupement de mandataires lauréat a développé le projet avec, en son centre, la fontaine Jo Siffert. Aucune alternative n'a été étudiée.

La première partie du périmètre, la plus grande du projet, a été mise à l'enquête publique le 29 avril 2022. Le Conseil communal, en connaissance du débat autour du déplacement de cette fontaine, a décidé, pour ladite enquête publique, de mettre en place une procédure indépendante selon la LATeC. Le projet de fontaine fait donc l'objet d'un périmètre propre permettant, en cas de blocage, d'avancer parallèlement avec le projet de requalification de la place de la Gare.

A l'issue des 30 jours de consultation, le déplacement de la fontaine Jo Siffert a fait l'objet de 3 oppositions, dont celle déposée par l'association Pro Fribourg.

Les arguments des opposants sont connus. Ils touchent à l'interprétation de la volonté et du choix qu'aurait fait Jean Tinguely quant à l'emplacement de la fontaine. Les griefs (ou les arguments) seront abordés lors des séances de conciliation organisées prochainement. En cas d'erreur manifeste de la part de la Ville de Fribourg, une solution alternative à la fontaine Jo Siffert devra être étudiée et les processus de décision ajustés. Quelle que soit la décision finale quant au déplacement de la Fontaine Jo Siffert, un nouveau point d'eau verra le jour sur la place de la Gare de Fribourg.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je relève l'utilisation parcimonieuse des ressources qui se traduit par une réponse brève. Néanmoins, sur le fond, il aurait été souhaitable d'anticiper les réactions inévitables dues au déplacement de cette fontaine chère aux citoyennes et citoyens de cette ville et de les accompagner de mesures de communications ciblées.

- n° 81 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à l'attribution de places de stationnement pour véhicules motorisés à deux-roues au centre-ville

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 29 juin 2022, Mme C. Sautaux posait la question suivante:

"Les différents travaux de réaménagement du centre-ville, ces deux dernières années, ont pour corollaire la suppression de places de parc destinées aux véhicules motorisés à deux-roues, (2RM).

J'ai relu le rapport du Conseil communal du 11 janvier 2021 au postulat n° 117, déposé en octobre 2019 par notre collègue du Centre Jean-Frédéric Python. Le rapport concluait: *'On constate que la Ville de Fribourg a la chance actuellement de ne pas souffrir de problèmes particuliers liés aux 2RM. '...' Il ne s'agit donc pas d'interdire les 2RM mais de prendre en compte les externalités négatives qu'ils génèrent. '...' Une offre est toujours mise à disposition, sans trop de contraintes mais avec mesure. Le diagnostic de la situation actuelle semble montrer que cet équilibre constitue la bonne approche'*¹.

En juin 2022, je ne partage pas le constat dudit rapport, pourtant récent car daté de janvier 2021.

Je pense rallier l'unanimité en estimant que l'espace public doit être partagé entre tous: piétons, trottinettes, vélos, motos, voitures, bus etc. Force est de constater que la réalité n'est pas telle que décrite dans le rapport du Conseil communal précité. Mes questions sont donc les suivantes:

- combien de places de parc pour motos et scooters ont été supprimées depuis janvier 2021 notamment sur le secteur central boulevard de Pérolles, Gare et sur l'entier du territoire communal?

Toujours dans le même rapport du 11 janvier 2021, le Conseil Communal stipule: *'Il n'y a toutefois pas non plus de raison de faire disparaître les 2RM de l'espace public et comme pour les automobiles, il convient plutôt d'avoir une bonne maîtrise de ce mode de déplacement'*. Selon le rapport du Conseil communal, *'envisager des possibilités de stationnement payant se justifierait si on considère que les détenteurs de 2RM 'consomment' de l'espace public sans contrepartie, contrairement aux automobilistes qui paient leur temps de stationnement'*.

S'agissant de parking, force est de constater qu'un vélo avec remorque, un vélo électrique grande vitesse et un vélo cargo occupent tout autant de place dans l'espace public qu'un simple 2RM et donc consomment aussi de l'espace public. Dans l'hypothèse où les places de parc pour

¹Source: rapport final du Conseil communal au postulat n° 117 du 11 janvier 2021 (page 6)

2RM devraient devenir payantes, le Conseil communal mènera-t-il auparavant une réflexion globale axée sur cet aspect de la consommation d'espace public, et ceci pour chacun des types de moyen de transport qui se partagent l'espace public?

Finalement, une dernière question d'actualité. De nombreux parkings réservés exclusivement aux vélos et vélos électriques ont été créés en des endroits stratégiques au centre-ville. En plusieurs endroits, ces places pour vélos ont remplacé des places mixtes vélos-2RM (par exemple dans le secteur de la Gare). Comment doit se comporter le conducteur ou la conductrice d'un 2RM qui, après avoir tourné en ville et finalement trouvé un secteur autorisé aux 2RM, ne pourra quand même pas s'y parquer car occupé par des vélos? Ceci ne serait en fait pas un réel problème si le 2RM qui doit se parquer hors case ou sur un secteur destiné aux vélos n'était pas passible d'une contravention.

Le conducteur ou la conductrice d'un vélo peut actuellement le déposer où bon lui semble et sans aucun souci de contravention. Une inégalité de traitement entre conducteurs et conductrices de vélos, respectivement de 2RM, semble ici clairement identifiée et je le déplore vivement. Que va entreprendre le Conseil communal pour y remédier?

Je termine par un clin d'œil final à mes collègues qui viennent de déposer le postulat n° 49. S'il est bien vrai qu'il n'est jamais agréable pour un conducteur ou conductrice de vélo de devoir prendre son véhicule lorsqu'il a plu ou neigé, le désagrément est pareil pour les 2RM et donc des abris à 2RM seront également bienvenus".

Réponse du Conseil communal

Les places deux-roues motorisés supprimées sur le boulevard de Pérolles ont toutes été compensées par de nouveaux aménagements sur les rues perpendiculaires au boulevard, réalisés simultanément à la bande cyclable. Le projet de bande cyclable à Pérolles était donc neutre en matière de places deux-roues (vélos et deux-roues motorisés).

En ce qui concerne les places situées dans le secteur de la Gare, l'offre à proximité immédiate du bâtiment voyageur principal a été réduite au profit des places vélos, qui n'étaient pas suffisantes ces dernières années. Le peu d'espace à disposition à cet endroit a conduit à privilégier les places pour les vélos, mais il faut préciser que l'offre pour deux-roues motorisés a toujours été et reste toujours suffisante à la Gare de Fribourg. Le grand parking deux-roues situé à proximité du carrefour Tivoli, qui offre 70 places pour motos et scooters, n'est jamais rempli à plus de 50% de sa capacité. Ce parking est idéalement situé, à proximité immédiate de l'entrée Est de la Gare routière.

A noter que depuis juin 2022, un nouveau couvert à vélos a été aménagé dans le secteur de l'Ancienne Gare. Cette infrastructure a permis d'améliorer l'offre pour les vélos et par la même occasion, 16 nouvelles places motos ont été aménagées sur la montée vers l'Ancienne Gare (ces places étaient auparavant uniquement destinées aux vélos).

Concernant la consommation de l'espace public, un vélo cargo ou un vélo avec remorque consomme effectivement autant d'espace qu'un deux-roues motorisé. Cependant, cet aspect doit être mis en relation avec l'ensemble des nuisances engendrées par les modes de

déplacement. A cet effet, la stratégie de la Ville de Fribourg est parfaitement claire et vise définitivement à encourager l'usage du vélo et non pas l'usage des deux-roues motorisés. Cette stratégie est expliquée en détail dans le plan d'aménagement local (PAL) et est inscrite dans les projets d'agglomération de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} génération (PA2, PA3 et PA4), planifications supérieures qui ont été approuvées par le Conseil d'agglomération. On peut notamment citer les très importantes nuisances sonores engendrées par les deux-roues motorisés, mais aussi la problématique de la pollution atmosphérique, de la consommation d'énergies fossiles, des vitesses élevées ainsi que la génération d'accidents, aspects qu'une éventuelle motorisation électrique ne supprime pas. Le Conseil communal est donc bien conscient de cette question du partage de l'espace public et c'est justement pour mieux équilibrer ce partage et favoriser les modes de transports les plus efficaces que sont la marche à pied, le vélo, l'utilisation des transports publics ou une combinaison de ces moyens que les aménagements actuels sont proposés.

Pour la dernière partie de la question, si un espace de stationnement est entièrement occupé par des vélos et/ou deux-roues motorisés, l'utilisateur devra effectivement chercher un autre endroit, comme c'est le cas pour les voitures, par exemple.

Enfin, on peut rappeler que la possibilité de convertir du stationnement pour véhicules motorisés en places de stationnement pour les deux-roues trouve sa justification dans la stratégie de mobilité du plan d'aménagement local (PAL). Voici quelques passages du PAL qui expliquent cette stratégie:

Chapitre 3.1.3.5 "Mobilité douce" du rapport explicatif

"Les aménagements favorisant la coexistence des modes sur l'espace-public seront systématiquement envisagés, tels que les zones 30 km/h, zones de rencontre, zones piétonnes, requalifications de voirie avec redimensionnement des espaces de circulation, mise à disposition de stationnement en suffisance pour les vélos".

Chapitre 3.1.3.5.1 "Mobilité douce – hiérarchie du réseau" du rapport explicatif

Systématiquement envisager la suppression du stationnement présent sur le domaine public pour améliorer le passage de la mobilité douce. La suppression des places de stationnement permettra d'augmenter les surfaces dédiées à la mobilité douce et réduira les conflits entre les cyclistes/piétons et les manœuvres liées au stationnement.

Chapitre 3.1.3.6.2 "Transport individuel motorisé – hiérarchie du réseau" du rapport explicatif

Sur le réseau principal / le réseau collecteur principal / le réseau collecteur de quartier, il est nécessaire de supprimer le stationnement au profit de mesures et de marquages pour les transports publics et/ou la mobilité douce.

Chapitre 3.1.3.7 "Stationnement" du rapport explicatif

Garantir une offre de stationnement attractive qualitativement et quantitativement pour les besoins des cyclistes.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Mme C. Sautaux étant absente, elle m'a chargé de lire sa réponse, à savoir:

"Je remercie le Conseil communal pour la réponse fournie; j'apprécie de lire que, depuis juin 2022, 16 nouvelles places ont été restituées aux deux-roues motorisés sur la montée vers l'Ancienne Gare. Cependant, cette réponse n'est pas satisfaisante. Comme trop souvent, le Conseil communal s'appuie sur des extraits savamment choisis du catalogue de mesures du projet d'agglomération (PA4) et sortis de leur contexte global pour soutenir inconditionnellement ses décisions. Rappelons d'ailleurs que seule la majorité de gauche est représentée au sein du Comité d'Agglomération. La réponse n'est pas autrement documentée, notamment les références exactes avec un lien d'accès aux documents cités et aux articles isolés sont manquantes. Finalement, je regrette que la méthode choisie par la Direction de la Mobilité soit celle d'imposer des décisions radicales, sans concertation, quitte à cliver et à discriminer certains usagers. Avec ce genre de méthode de trop nombreuses décisions ne rencontrent pas l'adhésion de la majorité de la population tant en ville que dans le canton".

- n° 83 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la mise en place de mesures communales pour faire face à l'inflation

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 29 juin 2022, M. J.-T. Vacher posait la question suivante:

"Le prix de l'essence, de nombreux aliments (lait infantile, fruits et légumes, huile d'olive, blé, etc.), de l'électricité et prochainement des primes maladies ne cesse d'augmenter, ayant un impact important sur le budget des ménages, principalement pour ceux faisant partie de la classe dite moyenne et des revenus plus bas.

Lors de la crise covid, nous avons pu voir des files d'attente pour obtenir des biens de première nécessité. Les effets de la guerre en Ukraine, et probablement une tendance inflationniste structurelle, pourraient voir ces phénomènes témoignant d'une précarité augmenter et toucher une tranche de la population plus large. Devant l'urgence de la situation, des synergies ont notamment vu le jour entre Le Centre et le PS lors de la dernière session parlementaire à Berne et nombreuses sont les prises de position de tous les bords politiques afin de trouver des solutions à ce problème, qui touche la population de plein fouet. La force de notre système politique, fondé sur la subsidiarité, est que chaque échelon apporte sa pierre à l'édifice. De ce constat, me viennent les questions suivantes.

- Quelles mesures supplémentaires à ce qui se fait/se discute à l'échelon fédéral et cantonal la Ville de Fribourg envisage-t-elle afin de pallier la baisse du pouvoir d'achat? Des bons pourraient-ils être attribués? Les frais de garde pourraient-ils être revus à la baisse? Des baisses d'impôt ou des gestes en termes de fiscalité pourraient-ils être accordés?
- Par ailleurs, la Ville de Fribourg envisage-t-elle d'indexer certains salaires? Quel pourrait être l'impact sur les finances communales?

- Quel sera l'impact de la hausse du prix de l'énergie sur les finances de la Ville?
- Quels autres risques la Ville de Fribourg identifie-t-elle?"

Réponse du Conseil communal

- Quelles mesures supplémentaires à ce qui se fait/se discute à l'échelon fédéral et cantonal la Ville de Fribourg envisage-t-elle afin de pallier la baisse du pouvoir d'achat? Des bons pourraient-ils être attribués? Les frais de garde pourraient-ils être revus à la baisse? Des baisses d'impôt ou des gestes en termes de fiscalité pourraient-ils être accordés?

Actuellement, aucune mesure de soutien à la population n'est prévue. Le Conseil communal n'a, à l'heure où est écrite cette réponse, pas d'information supplémentaire des autorités supérieures à ce sujet.

- Par ailleurs, la Ville de Fribourg envisage-t-elle d'indexer certains salaires? Quel pourrait être l'impact sur les finances communales?

Ces réponses seront données dans le cadre du budget 2023 qui est en pleine élaboration. Des échanges d'information à ce sujet ont eu lieu avec l'Etat dans le but d'unifier les pratiques.

- Quel sera l'impact de la hausse du prix de l'énergie sur les finances de la Ville?

Cet impact est aussi en cours d'analyse dans le cadre du processus budgétaire, tout en sachant que la météorologie aura probablement une grande influence notamment sur les questions liées au chauffage.

- Quels autres risques la Ville de Fribourg identifie-t-elle?

Outre les risques sociétaux liés à toute crise, qui sont en première priorité, les risques financiers pourraient toucher non seulement le budget de fonctionnement mais aussi celui des investissements. Des retards sur les projets pourraient aussi survenir s'il devait y avoir une aggravation du manque de ressources. Les risques indirects sont quant à eux difficiles à identifier pour l'instant, par exemple sur les entreprises et, par ricochet, sur les recettes fiscales.

L'évolution de la crise géopolitique aura évidemment une grande influence sur les réponses données aux questions de l'auteur.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Vous comprendrez bien entendu que je ne peux être satisfait de cette réponse et que je reste un peu sur ma faim. Je suis néanmoins conscient que l'administration a besoin de temps et j'espère avec confiance que tous les cas de figure possiblement envisageables seront pris en considération et que nous pourrons trouver les réponses adéquates aux problèmes qui viendront à se poser. J'aurais tout de même espéré quelques projections.

Dans la réponse à la dernière question, le Conseil communal estime que non seulement le budget de fonctionnement mais aussi celui des investissements pourraient être touchés. Sait-on déjà quels seraient les premiers postes ou investissements endogènes qui pourraient en pâtir ou être revus?

- n° 85 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) relative au soutien à l'acquisition ainsi qu'à la demande de lombricomposteurs par la population

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 29 juin 2022, Mesdames les Conseillères générales Véronique Grady et Océane Gex interrogeaient le Conseil communal au sujet du soutien à l'acquisition ainsi qu'à la demande de lombricomposteurs par la population. En décembre 2019, Mmes les Conseillères générales déposaient le postulat n° 135 demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de diminuer les déchets organiques de cuisine pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un compost à proximité de leur domicile. Le Conseil communal ayant répondu que la gestion des déchets organiques devait faire partie d'une vision globale de gestion des déchets et qu'une stratégie était en cours de réalisation, Mesdames les Conseillères générales demandaient quand est-ce que l'étude sera présentée. De plus, la question revenait également sur la communication aux habitants et sur le soutien de la Ville, dans la limite de ses budgets, dans l'acquisition de lombricomposteurs attendant la stratégie globale prévue pour 2021/2022 et du nouveau règlement de gestion des déchets et le nombre de demandes formulées.

Réponse du Conseil communal

Les propositions de la future stratégie de gestion des déchets en ville de Fribourg ont été approuvées par le Conseil communal lors de sa séance du 24 août 2021. La planification actuelle de la stratégie communale de gestion des déchets a été présentée dans la réponse à la question n° 48¹ de la présente législature. Cette stratégie de gestion des déchets est élaborée en parallèle à la révision du règlement communal de gestion des déchets, qu'il est prévu de présenter au Conseil général au plus tôt en 2023. De plus, le financement, qui doit en matière de déchets urbains répondre à des exigences légales spécifiques, est en cours d'évaluation.

Après ces étapes, la stratégie de gestion des déchets pourrait être déployée à la suite d'une phase pilote, ceci selon le plan financier 2022-2026² et sous réserve notamment de l'approbation des budgets d'investissements.

Le principe de soutien à l'achat de lombricomposteurs est toujours acquis. La Ville projette par ailleurs d'étendre ce soutien à diverses installations de compostage à domicile de déchets

¹ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/question-48-mesures-communales-pour-ameliorer-la-gestion-des-dechets-et-rendre-la>

² Voir n° de projet d'investissement 658 du plan financier 2022-2026; <https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Plan%20financier%202022-2026.pdf>

biogènes. Une directive fixera les installations éligibles ainsi que les conditions d'octroi de la subvention.

Dans le détail, la subvention est intégrée dans le programme de soutien en faveur de la transition énergétique. Le montant budgété pour le soutien en faveur de la transition énergétique fait l'objet d'un fonds, qui nécessite notamment l'élaboration d'un règlement d'utilisation. Ce règlement sera traité à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 13 septembre 2022.

La communication du soutien à l'achat de lombricomposteurs sera intégrée à la communication prévue du programme de soutien en faveur de la transition énergétique.

Grady Véronique (PLR). Ma collègue O. Gex et moi-même sommes satisfaites de la réponse et nous remercions le Conseil communal pour cela. Néanmoins, nous nous réjouissons et nous tenons à le dire ce soir de pouvoir lire la révision du règlement communal de gestion des déchets, encore durant cette législature.

- n° 86 de Mmes Claudine Sautaux et Fabienne Etter (Le Centre/PVL) relative aux critères mesurables et à la communication en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En partenariat avec son Secteur du développement durable, la Ville de Fribourg propose le Rendez-vous durable de l'été, du 2 juin au 10 juillet 2022, qui termine le premier programme de cette année. Cette démarche est à saluer et la formule de collaboration entre MEMO, Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et le Port de Fribourg sur les questions de biens de consommation est hautement intéressante et attractive. L'objectif n° 12 de l'agenda 2030 pour le développement durable, établi par l'ONU, sert de fil rouge à la démarche. Particulièrement intéressant, le point n° 12.3 vise, d'ici à 2030, à "réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte".

Il y a 5 ans, en 2017, un postulat multiparti déposé à l'initiative de notre collègue Simon Murith faisait état, entre autres constats, de la triste réalité du gaspillage alimentaire. Le postulat indiquait qu'en Suisse, environ un tiers des aliments produits ou importés, soit 2,3 millions de tonnes, finissent à la poubelle, parfois sans même avoir été déballés.

Le Conseil communal avait répondu au postulat en précisant qu'un portefeuille de mesures allait être mis en place courant 2019. Un calendrier d'actions assez précis a aussi été établi. Les actions récentes, comme l'exposition à MEMO, incluant des acteurs phares dans le domaine, nous font très plaisir. De plus, nous avons entendu que la Ville de Fribourg a lancé un premier

programme avec davantage de mesures évolutives, interservices et participatives et nous sommes satisfaits de cette première démarche.

Sachant que le Conseil fédéral a annoncé en avril dernier la mise sur pied d'un plan d'action national pour réduire de moitié ce gaspillage alimentaire d'ici à 2030 et que la première partie du plan débute en 2022, nous posons les questions suivantes:

- quels sont les critères mesurables qui ont été mis en place pour vérifier l'efficacité des mesures participatives précitées?
- quelle communication est prévue à l'interne pour les Services et à l'externe pour la population?

Réponse du Conseil communal

Pour mémoire, la Ville de Fribourg a obtenu la distinction Fair Trade Town en juin 2019 pour ses efforts en matière d'alimentation éthiquement soutenable. Fribourg est ainsi devenue la 10ème ville du commerce équitable suisse. Grâce à ce label, la commune a pu lancer de nombreuses initiatives en matière de consommation saine, durable et équitable sur le territoire ces trois dernières années.

A ce jour, la Ville de Fribourg a été invitée à participer à une étude intercommunale pilotée par l'Université de Berne sur les questions des systèmes alimentaires et leur gouvernance, dans le but d'établir des indicateurs fiables d'évolution en matière d'alimentation, qui soient coordonnés entre les communes. Ce projet est toujours en cours. Par ailleurs, la Ville de Fribourg est membre de Coord21, une association de communes engagées dans une démarche de développement durable et qui permet l'échange des bonnes pratiques notamment sur le gaspillage alimentaire.

Critères mesurables

Comme le détaille le postulat n° 51¹, la Ville de Fribourg poursuit depuis 2019 ses efforts à travers différentes actions de sensibilisation et mesures d'accompagnement de projets pour stimuler la réduction du gaspillage alimentaire et l'augmentation de l'offre en alimentation durable et locale. La Commune a, par exemple, mené des campagnes d'information et de sensibilisation sur la gestion des ressources auprès de différents publics cibles, publié régulièrement des articles sur la consommation responsable dans son bulletin communal, évalué les méthodes de collecte de déchets verts et issus du gaspillage alimentaire pour une meilleure valorisation et constitué un groupe de travail spécifique à la thématique pour déployer sa stratégie de façon cohérente auprès des parties prenantes. Les mesures proposées dans le portefeuille d'actions 2019-2022 ont toutes été réalisées. Depuis le déploiement de ces actions, la commune a constaté un intérêt croissant des parties prenantes des différents milieux pour cette thématique (entreprises, institutions, associations, citoyens, etc.).

¹ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/postulat-51-rapport-final-du-conseil-communal>

Comme pour la plupart des mesures de sensibilisation, il est difficile de juger avec précision de l'effet des actions entreprises. Pour pallier l'existence d'indicateurs robustes et représentatifs, la Ville de Fribourg prévoit une large consultation citoyenne dans le courant de l'année 2023. Celle-ci permettra de sonder la qualité de vie des habitant·es du territoire communal sous l'angle de la durabilité, d'évaluer leurs attentes sur cette thématique et d'identifier les marges de manœuvre supplémentaires de la Ville.

En parallèle, la mise en place d'indicateurs spécifiques à chaque thématique clé de durabilité est en cours d'élaboration au sein de la Ville de Fribourg. Ceux-ci permettront d'alimenter la connaissance du territoire et l'évolution des différents axes prioritaires au fil des ans. Ce suivi permettra au Conseil communal de visualiser l'évolution et d'adapter ses politiques sectorielles par rapport aux objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, dont est extrait l'objectif fixé par la Confédération dans son plan d'action pour la réduction du gaspillage alimentaire. Ces indicateurs rendront compte de l'évolution de l'offre en matière d'alimentation durable. Ils évalueront par exemple les possibilités d'amener son propre récipient pour d'une part éviter l'utilisation de contenants non réutilisables et d'autre part consommer les restes chez soi pour éviter le gaspillage.

Pour l'aspect du gaspillage alimentaire à proprement parler, il est à noter qu'une grande partie de ce qui est gaspillé au niveau des producteurs ou revendeurs échappe à la connaissance des autorités communales. Seuls les chiffres agrégés de la Confédération au niveau national peuvent nous donner une représentation des efforts à entreprendre. La dernière part, celle gaspillée par le consommateur, est actuellement évaluée en ville de Fribourg par un échantillonnage et une analyse détaillée du contenu des sacs à poubelle. Cette analyse est réalisée depuis 2018 et ne peut rendre compte que de manière approximative les parts de déchets verts et d'aliments périmés ou non qui ne sont pas valorisés dans un cycle naturel (compostage ou méthanisation).

Mesures et communication

Le label Fair Trade Town¹ et les partenariats établis avec certains commerces, restaurants, institutions ou associations, tels que l'épicerie Atout Vrac, le Café des Arcades, les accueils extrascolaires ou encore le Centre d'intégration socioprofessionnelle, permettent de diffuser à la population les préoccupations et les bonnes pratiques liées à cette thématique. Ces partenariats sont donc favorisés et parfois soutenus quand cela est possible et pertinent. La communication est relayée directement par ces partenaires.

Le résultat du suivi des indicateurs, concernant notamment l'alimentation durable et le gaspillage, se fera à partir de 2023, aussi bien au niveau interne qu'externe, dans un rapport de durabilité.

Une charte de durabilité et la stratégie intégrant la problématique de l'alimentation, des modes de production et de valorisation sont en cours d'élaboration ou de mise à jour. De plus, la possibilité de la Ville d'adhérer au Pacte de Milan sur la politique alimentaire urbaine est en cours d'analyse; cela permettrait de démontrer spécifiquement la préoccupation de la Ville à

¹ <http://www.fairtradetown.ch/fr/fribourg>

soutenir des modes de production et de consommation durables, tout en limitant le gaspillage. Enfin, la Ville a adhéré à la Charte de la restauration collective fribourgeoise proposée par le Canton.

Les mesures déployées en parallèle du règlement concernant la gestion des déchets, qui sera prochainement mis à jour, viseront à offrir de meilleures opportunités aux citoyens pour valoriser les déchets alimentaires.

Pour l'ensemble de ces engagements et mesures contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 et spécifiquement du plan de la Confédération sur la thématique alimentaire, une communication est prévue dans les cas pertinents, aussi bien à l'attention de la population de la Ville qu'aux employés de l'administration communale.

Etter Fabienne (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 87 de Mme et M. Jean-Thomas Vacher et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à la requalification de la place de la Gare et au parking de liaison

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 29 juin 2022, Mme et M. Anne Butty Revaz et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) interrogeaient le Conseil communal au sujet de la requalification de la place de la Gare et du parking de liaison: "Dans le message du 23 mai 2017 concernant le crédit d'étude pour la requalification de la place de la Gare et de ses abords (message n°19 de la législature 2016-2021), le Conseil communal indiquait au Conseil général que le réaménagement de la Gare était conditionné à la construction du parking de liaison. C'est bien à cette condition, pour garantir l'accès au centre-ville pour les habitants et les commerces et pour éviter des reports tous azimuts, que le Conseil général - ou à tout le moins une partie de ce Conseil - a accepté ce crédit d'étude. Soudainement, en séance du 4 avril 2022, lors de la discussion générale sur le message n°14 relatif à la prolongation des droits de superficie en faveur du groupe Nordmann, la directrice de l'Edilité a indiqué que cette condition n'était finalement plus exigée, sous prétexte que le plan directeur cantonal avait été modifié.

1. Quel a été le rôle du Conseil communal dans le cadre de la modification du plan directeur cantonal? Le Conseil communal a-t-il défendu la planification telle que prévue dans le message relatif au crédit d'étude et approuvée démocratiquement par le Conseil général?
2. Malgré l'absence de réalisation du parking de liaison, le Conseil communal compte-t-il maintenir la suppression des places en surface qui devaient précisément être déplacées en sous-sol dans le parking de liaison, au risque de péjorer encore la situation des commerces du centre-ville?
3. Dès lors que tous les aménagements routiers prévus au centre-ville partaient du principe que ce parking serait construit avant la fermeture totale de l'avenue de la Gare, quelles

mesures d'accompagnement le Conseil communal prévoit-il pour supporter le report du trafic désireux d'accéder aux commerces du centre-ville?

4. En particulier, le Conseil communal est-il conscient que la zone de rencontre prévue au carrefour Richemond n'est pas compatible avec l'absence de parking de liaison, dès lors que l'axe 'avenue du Midi - route Louis-d'Affry- Tivoli' sera le seul point d'accès aux parkings du centre-ville depuis le sud de la commune et de l'Agglo? Est-il prévu des adaptations du projet de réaménagement du carrefour Richemond?
5. La mise en zone de place urbaine (ZPU) du secteur prévue dans la 4^{ème} révision du PAL était-elle compatible avec le parking de liaison et les accès prévus?
6. La volonté du Conseil communal est-elle toujours de voir se réaliser ce parking de liaison et, à l'affirmative, comment voit-il la suite des démarches et l'échéancier?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal souhaite rappeler que:

- La volonté générale du Conseil communal est d'apaiser le centre-ville en rééquilibrant le trafic au profit de tous les usagers. Cette volonté s'intègre dans une mouvance générale suivie par toutes les villes de Suisse mais aussi chez nos voisins européens: garantir l'accès au centre-ville en véhicule tout en améliorant le confort des autres usagers tels que les piétons, les transports publics et les cyclistes.
- La Ville de Fribourg est contrainte par un calendrier fédéral relatif aux projets d'agglomération subventionnés, dont fait partie la requalification de la place de la Gare. Le respect de ce calendrier permet de garantir l'obtention des subventions représentant 50% des coûts d'ouvrage. L'avancement en étape et par périmètre permet de se délier des projets privés tel que le parking de liaison qui fait l'objet d'oppositions au niveau du PAL, du PAD et de la mise à l'enquête. Dans ce contexte, le Conseil communal ne peut pas attendre le déblocage de ce projet pour requalifier ces espaces publics.
- Au regard de l'importance du projet Gare (22'000 m²), ce processus par étape et par périmètre permet d'éviter que plusieurs grands chantiers se réalisent en parallèle (Carrefour Richemond, place de la Gare, parking de liaison, etc.) afin de garantir le fonctionnement du réseau routier et d'éviter le cumul de nuisances pour les Fribourgeois.

Question n°1

Dès janvier 2020, la Ville de Fribourg a émis, auprès de la DIME, dans le cadre d'une consultation, des remarques globales et précises sur plusieurs fiches du plan directeur cantonal (PDCant), notamment sur la clarification de leur teneur et de leur portée. La fiche de projet P0702 Réaménagement du secteur de la Gare de Fribourg a dès lors fait l'objet de modifications considérées comme mineures par le SeCA au sens de l'article 14 ReLATEC. L'essentiel des adaptations a touché la partie descriptive de la fiche. Selon le PDCant, cette partie vise à décrire le projet tel que connu au moment de la rédaction et non à le figer définitivement. Il a donc été nécessaire d'améliorer la fiche pour en clarifier le contenu liant. Il était également souhaité

d'améliorer de manière générale le style rédactionnel de la fiche en rendant celle-ci plus concise.

La modification de la fiche du PDCant (file:///U:/Downloads/PDF_PROJET_P0702_FR_ACTUEL.PDF) ne va pas à l'encontre du soutien fait par le Conseil communal au projet de requalification de la Gare (message du 23 mai 2017). Le projet de la requalification de la Gare a évolué depuis 2017, notamment suite à la mise à l'enquête publique du PAL du 17 novembre au 17 décembre 2018. Ces évolutions ont été présentées lors des deux soirées d'information préalables à l'enquête publique et seront aussi présentées dans le cadre de la demande du crédit d'ouvrage au Conseil général.

Question n°2

Les suppressions des places de stationnement au centre-ville ne se font pas dans le cadre de la mesure visant à compenser ces places dans le parking de liaison (FO du 20 août 2004). Ces places sont supprimées sans compensation dans le cadre de divers projets publiés dans la Feuille officielle, tel que le projet de piétonisation de la rue du Criblet, de la rue de l'Abbé-Bovet et de la rue du Temple. Pour ce dernier, la suppression s'est faite en coordination avec l'AFCAS et GastroFribourg.

Question n°3

Durant l'année 2021, plusieurs études sur le thème de la mobilité ont été menées afin d'intégrer les dernières données de trafic et donc consolider les fondations du projet. L'étude cadre intitulée "plans de charges" réalisée par le bureau Emch+Berger (disponible sur le site internet de la Ville -> documents du PAL 4^{ème} enquête publique) sert de base pour le dossier d'enquête de la Gare mais aussi du PAL. Elle met à jour l'étude de mobilité de Basler&Hofmann de 2017 par rapport aux valeurs du trafic journalier moyen de l'étude d'assainissement du bruit de 2020 et à des comptages récents.

Le projet du parking de liaison étant bloqué dans les procédures à divers échelons de la planification (cf. réponse à la question n° 6), la Ville de Fribourg a demandé à ses mandataires d'étudier le fonctionnement du réseau routier avec la fermeture de l'avenue de la Gare aux transports individuels motorisés (TIM) mais sans le parking de liaison. Cette variante permettrait de se délier de ce projet privé et d'assurer ainsi l'avancement du projet Gare de manière indépendante. L'étude permet de confirmer la faisabilité du projet selon cette configuration.

Le fonctionnement du réseau a été simulé selon les aménagements routiers initialement prévus dans le cadre du projet Gare. Dès lors, le Conseil communal ne prévoit aucune mesure d'accompagnement complémentaire pour supporter les reports de trafic.

Outre ce point, il est important de préciser que l'axe Tivoli-Kaelin restera, dans le cadre de la première étape de ce grand projet, ouvert au trafic individuel motorisé, car selon la planification actuelle, la fermeture de cet axe sera possible uniquement avec le parking de liaison en fonction. Dans l'éventualité où le parking de liaison ne se réaliserait pas, le projet de la rue Pierre Kaelin (périmètre 3 du projet Gare) devra être légèrement modifié afin de permettre le passage des bus et des véhicules.

Question n°4

Le projet du carrefour Richemond a été développé en parallèle au projet de requalification de la place de la Gare aussi bien d'un point de vue des aménagements que du concept de mobilité globale.

Les études récentes ("plans de charges" disponibles sur le site internet de la Ville -> documents du PAL 4^{ème} enquête publique) ont démontré le bon fonctionnement du carrefour Richemond tel que développé, et ce en l'absence du parking de liaison. Dans ce cadre, aucune adaptation du projet du carrefour n'est envisagée. Cependant, comme toute intervention sur l'espace routier, les travaux du carrefour Richemond créeront des désagréments durant la phase de chantier.

Le projet Richemond a été mis à l'enquête en décembre 2021. Les plans définitifs ont été adoptés par le Conseil communal le 23 août 2023. Ensuite, le dossier de plans sera directement transmis aux Services de l'Etat pour la demande d'approbation. Le début des travaux est planifié à la fin du premier trimestre 2023. A ce titre, un message pour la demande de crédit d'ouvrage sera soumis au Conseil général en décembre 2022.

Question n°5

La mise en zone de place urbaine sur le secteur de la Gare date de 2018 déjà. Le parking de liaison ne se situe pas dans cette zone.

Question n°6

Le Conseil communal souhaite requalifier la place de la Gare et ses abords en partenariat avec les différents projets privés, dont le parking de liaison est une composante importante au sein d'un projet de requalification global des espaces publics du centre-ville dans le secteur des Grand-Places et le secteur de la Gare. Sa construction nécessite des modifications des deux parkings actuels (Parking Nordmann et parking de Fribourg Centre) et rend possible, en surface, l'élimination de la trémie du parking de Fribourg Centre. Le projet prévoit également une couverture plus importante sur la rampe d'accès au parking Nordmann permettant d'augmenter les surfaces publiques de qualité.

Le Conseil communal a pris un engagement lors des messages au Conseil général n°48 du 7 septembre 2009 et n°18 du 23 mai 2017 concernant les Grand-Places et dans le message n°14 du 15 février 2022 (renvoyé) concernant les modifications des droits de superficie accordés aux sociétés Nordmann Immobilier SA et Nordmann & Cie SA.

La Ville de Fribourg et les propriétaires privés des parcelles ou détenteurs de DDP ont dès lors mis à l'enquête publique, le 5 septembre 2018, parallèlement et simultanément cinq dossiers:

1. la demande de permis de construire pour le parking de liaison sous les bâtiments B1, B2 et l'esplanade des Grand-Places du Consortium de construction du parking de liaison;

2. les conditions d'approbation du PAD av. de la Gare Sud par la Ville de Fribourg (par une mise à l'enquête complémentaire);
3. la demande de permis de construire pour le bâtiment B1 (Jo-Siffert 2 et 4) de Parvico;
4. la demande de permis de construire pour le bâtiment B2 (Jo-Siffert 1, 3 et 5) de Parvico;
5. la demande de permis de construire pour la requalification du secteur 1 des Grand-Places par la Ville de Fribourg.

Le dossier de demande de permis de construire pour la requalification du secteur 1 des Grand-Places n'a pas fait l'objet d'opposition, à l'inverse des quatre premiers dossiers qui ont fait l'objet d'oppositions, avant tout de la part de propriétaires privés.

Le Conseil communal a mis à l'enquête publique le plan d'aménagement local (PAL). Des oppositions ont également été déposées concernant ce secteur. Elles sont traitées dans le cadre de la procédure PAL. Pour rappel, les procédures d'opposition doivent être traitées dans l'ordre de planification et d'aménagement, à savoir, au niveau du PAL, puis du PAD, puis du permis de construire. Dès lors, le permis de construire pour le parking de liaison ne pourrait pas faire l'objet d'un effet anticipé positif des plans compte tenu des oppositions supérieures.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Nous ne sommes pas vraiment satisfaits de la réponse.

En termes de mobilité, le Conseil communal poursuit sa politique de suppression de places, sans offrir vraiment d'alternatives ni pour les clients, ni pour les commerçants ou les habitants qui ont encore besoin de la voiture.

Quant à la politique d'aménagement, le Conseil communal dit tout et son contraire, on a l'impression. Pour rappel, notre Conseil a voté un crédit d'étude pour le réaménagement de la place de la Gare avec la réalisation préalable du parking de liaison comme condition sine qua non. Maintenant, on apprend que le Conseil communal efface cette condition, sans information à qui que ce soit, ni à notre Conseil, ni à la population, et sans aucune publication officielle.

C'est une évidence, fermer l'avenue de la Gare à la circulation sans autre accès que l'avenue du Midi et le carrefour Richemond depuis le sud de la commune et de l'agglomération va créer des congestions de trafic avec des conséquences néfastes pour la pollution et pour la sécurité en émission de CO₂. Le carrefour Richemond mis en zone de rencontre, avec l'augmentation de trafic qu'il connaîtra, me laisse encore très perplexe.

Je remercie cependant vivement le Conseil communal pour sa réponse exhaustive.

- n° 89 de Mme Naïma Khamel Seewer (PS) relative à l'étude d'une corrélation entre le milieu socio-économique des élèves du cycle d'orientation et les types de classe dans lesquels ceux-ci sont orientés

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 29 juin 2022, Mme N. Khamel Seewer posait la question suivante:

"Est-ce que la Ville de Fribourg mène des études sur la corrélation entre le milieu socio-économique des élèves du cycle d'orientation et les types de classe dans lesquelles les élèves sont orientés? Si oui, quelles sont les conclusions et les politiques menées et ciblées pour garantir en cas de nécessité une égalité de chances? Si non, ne faudrait-il pas que le Conseil communal mène de telles études, afin d'éviter ce que le sociologue Bourdieu appelle la reproduction sociale, mais que j'appellerai reproduction sociale non choisie pour ne pas tomber dans son déterminisme?"

Réponse du Conseil communal

Afin de favoriser l'équité et l'égalité des chances, des réseaux appelés Paysages éducatifs ont été mis en place en Ville de Fribourg. Il en existe actuellement deux. Le premier a été mis en place en 2013 dans le quartier du Schoenberg et le deuxième existe depuis 2018 dans les quartiers Jura-Torry-Miséricorde.

Le programme Paysages éducatifs a pour objectif de former des réseaux de professionnel-le-s ou bénévoles du domaine de l'enfance et de la jeunesse dans les divers quartiers de Fribourg. Il vise à promouvoir des projets locaux (existants ou nouveaux) pour une meilleure intégration sociale, scolaire, et par la suite professionnelle des enfants, adolescent-e-s et des familles. Les Paysages éducatifs s'adressent aux 0-25 ans.

C'est dans ce contexte des Paysages éducatifs que la question de la répartition des élèves de divers quartiers de Fribourg dans les différentes sections au cycle d'orientation (PG, G, EB ou soutien) avait été évoquée. L'objectif était d'observer une tendance par quartier pour évaluer la pertinence du programme Paysages éducatifs dans certains quartiers de Fribourg. Il n'existe donc pas d'étude ou de statistique établissant une corrélation entre le milieu socio-économique et les différentes sections au cycle d'orientation.

Le Conseil communal est d'avis que toutes autres formes de statistiques basées sur des critères socio-économiques liés directement aux différentes écoles présente un risque important de stigmatisation et pourraient engendrer des effets négatifs sur l'estime de soi des enfants et renforcer les clichés.

Pour mener à bien sa politique enfance et jeunesse et son action dans les quartiers qui visent précisément la réduction des inégalités, le Conseil communal est d'avis qu'une telle étude basée sur des critères socio-économiques n'est pas nécessaire à l'heure actuelle. Le programme Paysages éducatifs est maintenu dans les quartiers du Schoenberg et Jura-Torry-Miséricorde et la création de réseaux dans d'autres quartiers sera évaluée en fonction des besoins du terrain et des ressources à disposition.

Khamel Seewer Naïma (PS). Je ne suis pas satisfaite de la réponse, absolument pas. Les arguments qui sont donnés me laissent perplexe. Parmi ces arguments, vous dites que l'étude demandée présente un risque important de stigmatisation. Or, le programme Paysage éducatif

mené dans certains quartiers, pour vous, ne présente aucune stigmatisation. Le but des deux choses n'est pas le même. L'étude demandée vise à assurer l'égalité des chances, alors que le but de votre programme est de promouvoir l'intégration sociale et scolaire. Pour moi, les deux doivent être vus comme complémentaires. Je ne comprends pas vraiment votre réponse.

E. Nouvelles questions

- n° 90 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la bande cyclable à l'arrêt de bus Miséricorde

Perritaz Pierre-Alain (PS). Lors de notre dernière séance, ma collègue la conseillère générale A.-E. Cattaneo-Python a posé une question sur le marquage d'une voie cyclable sur le trottoir de l'arrêt de bus Miséricorde. Le directeur de la Mobilité nous a répondu que cette façon de faire était nouvelle à Fribourg, mais existait déjà dans d'autres villes. Il nous a aussi dit que cette piste était conforme aux normes en vigueur. Or, deux jours après notre séance, ce marquage de la voie cyclable sur l'arrêt de bus disparaissait comme par enchantement. J'aurais aimé savoir pourquoi.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Le marquage de voies cyclables sur les aires piétonnes sont possibles. J'ai encore fait quelques voyages cet été à Lausanne, à Genève et dans d'autres villes de l'Europe occidentale pour constater que ces choses sont courantes à peu près partout. Il est vrai, ce marquage qui, sur le plan répondait strictement aux normes – je l'ai demandé plusieurs fois au Service – était malheureux dans sa matérialisation. C'était une première. On a été moyennement bons, voire pas bons. En général, le piano s'apprend en faisant des gammes. On fait aussi parfois des choses moyennement bonnes et on est capables d'introspection. On a bien entendu corrigé, puisque l'on était moyennement bons, en le rendant meilleur. Il est toujours possible de l'utiliser et le conflit potentiel entre les usagers est mieux marqué aujourd'hui.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je remercie le conseiller communal qui reconnaît quand même que cet emplacement n'était pas idéal pour cette voie de bus. Par rapport aux normes en vigueur, quand on parlait de deux mètres, j'ai été mesuré, il n'y avait pas deux mètres. C'est une façon spéciale de gaspiller l'argent public à mon avis.

- n° 91 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à l'abaissement du trottoir au croisement entre la rue de Morat et l'avenue du Général-Guisan

Perritaz Pierre-Alain (PS). J'ai une deuxième question au sujet de la mobilité. Au croisement de la rue de Morat et de l'avenue du Général-Guisan, lorsque l'on vient du Tilleul et que l'on se dirige vers la patinoire Saint-Léonard, il y a un feu qui gère la circulation. Dans un premier temps ce feu était équipé d'un détecteur pour les cyclistes, afin qu'ils puissent aussi passer, et c'était bien. Dans un deuxième temps, ce feu était équipé d'un petit signal qui permettait aux cyclistes de passer au rouge s'ils se dirigeaient vers la droite, et c'était très bien. Dans un troisième temps, quelques mètres avant et quelques mètres après les feux, le trottoir a été abaissé, afin

de permettre aux cyclistes de passer sur le trottoir pour traverser ce carrefour et se mettre en danger avec les piétons, et ça, ce n'est pas bien. Ma question:

Est-ce que dans un quatrième temps, le Service de la mobilité va construire une passerelle ou un tunnel, afin de faciliter le passage des cycles à ce carrefour?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Ce carrefour est un carrefour cantonal. En ce qui concerne l'épisode du radar, il faudrait poser la question au Service des ponts et chaussées, de même que pour ce qui est du petit signal jaune qui permettait de tourner à droite. Par contre, pour l'abaissement du trottoir, il y a eu une concertation entre le propriétaire, à savoir le Canton et le Service de la mobilité. Pourquoi? Tout simplement, parce que les personnes qui font du vélo se rendent compte qu'à ce feu il y a assez régulièrement du refoulement de trafic. Le refoulement provoque l'arrêt des voitures sur la voie cyclable. Il est vrai qu'à l'endroit où on permet aux cyclistes de monter sur le trottoir la largeur n'est pas très large. Néanmoins, ce trottoir s'élargit de manière substantielle et permet la cohabitation entre piétons et cyclistes. Cette manière de faire fonctionne très bien en ce qui concerne le trottoir qui va en direction de Marly et qui est complètement affecté à la mobilité cyclable. Celui-ci n'a jusqu'à ce jour apparemment pas attiré votre attention. Donc, oui, il est possible dans certains cas de faire cohabiter des vélos et des piétons. Ça demande chaque fois une analyse, un arbitrage et dans la mesure où les espaces publics des villes de notre pays sont contraints, le mythe de penser que nous pourrions un jour segmenter les voies de bus, les trottoirs, les voies cyclables en restera un et la cohabitation risque encore d'avoir de longues heures dans nos cités.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je suis moyennement satisfait de la réponse. Le trottoir dont parle le directeur de la Mobilité, à Pérolles, est un trottoir uniquement dédié aux cyclistes et non pas à la cohabitation entre cyclistes et piétons. En tant que professionnel de la route je le vois et je trouve cela très dangereux. Je félicite du reste les auteurs du postulat n° 74 parce que l'on voit que l'on a besoin d'une vision globale de la mobilité douce en ville de Fribourg. Là, on a l'impression que l'on fait un peu du coup par coup. On a un budget à dépenser, on se dépêche de le dépenser avant que l'on vote le prochain budget pour l'année prochaine.

- n° 92 de M. Simon Jordan (CG-PCS) relative aux mesures d'économie de l'éclairage public

Jordan Simon (CG-PCS). Le Conseil communal a la compétence de contrôler les enseignes lumineuses (art. 7). Dans la situation actuelle que nous connaissons avec le risque de pénuries et de demandes de sobriété à la population, pourriez-vous nous indiquer l'avancement des plans concernant les économies d'éclairage et plus généralement les économies d'énergie prévues par la Commune? En particulier, est-ce que les enseignes lumineuses devront obligatoirement être éteintes la nuit, par exemple à partir de 22.00 heures?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Il faut faire la part des choses. M. S. Jordan a posé une question faisant allusion à la crise actuelle. Pour gérer cette crise actuelle, aussi en lien avec les enseignes, etc., les privés se mobilisent et participent à une économie d'électricité. Ce sont des mesures à court terme que le Conseil communal observe. Il a instauré un organe

communal pour proposer des mesures au Conseil communal afin combattre le gaspillage d'électricité. Ce sont des mesures à court terme.

M. S. Jordan fait également allusion à l'article 7 du règlement administratif sur les enseignes et publicitaires. C'est un règlement qui est élaboré parallèlement à la finition du PAL et ce règlement est de la compétence du Conseil communal. Il est actuellement sur le métier en vue d'un dépôt du PAL le plus rapidement possible.

Jordan Simon (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 93 de Mme Leyla Seewer (PS) relative à la réutilisation de l'eau des piscines pour l'arrosage des plantes et le nettoyage de l'espace public

Seewer Leyla (PS). En raison de la sécheresse cet été, la mairie de Toulouse a récupéré l'eau de la piscine municipale, afin d'éviter le gaspillage et de réutiliser cette eau pour l'arrosage des plantes et le nettoyage de la voirie. Le Conseil communal envisage-t-il d'étudier la possibilité de faire de même pour les années à venir?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. La réponse à votre question sera incluse dans le rapport final au sujet du postulat n° 61 "Demande d'étudier la possibilité d'avoir une gestion de l'eau adaptée au changement climatique en milieu urbain".

D'ailleurs, nous en sommes au 77^{ème} postulat. Je crains devoir demander un poste supplémentaire dans mon service pour répondre à tous ces postulats. C'est un cri du cœur que je vous envoie. Merci de l'entendre.

Seewer Leyla (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 94 de Mmes Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Amélie Baechler (Vert·e·s) concernant les diverses mesures énergétiques prévues par la Ville et au plan de communication y relatif

Menétrey Fabienne (Vert·e·s). Avant de poser mes questions, je vais me permettre une petite mise en contexte qui permettra peut-être à certains de mes collègues de ne pas nous prêter des propos que nous n'avons jamais tenus.

L'annonce d'une pénurie d'électricité cet hiver fait souci et agite la sphère politique de différentes villes depuis quelques mois déjà. Les appels à économiser de l'énergie se multiplient et certaines mesures sont annoncées dans le secteur privé. Nombre de commerces et d'entreprises ont exprimé publiquement la réduction d'éclairage et de chauffage dans leurs filiales, certaines parlent même de réduire leur activité durant l'hiver.

Dans un document paru le 30 août 2022, la Commission de politique énergétique et climatique (CPEP) de l'Union des villes suisses (UVS) propose une série de mesures volontaires pour économiser l'énergie, devant la pénurie qui menace. Elles ciblent les bâtiments, les espaces publics et les transports publics. Chaque ville peut décider de mettre en œuvre ces mesures

avant l'apparition d'une situation de pénurie, c'est-à-dire, dès aujourd'hui...pour ne pas dire dès hier.

Certes, l'Etat de Fribourg a communiqué la mise en place d'une "cellule de crise", mais nous attendons une réaction anticipée et accompagnée d'une communication claire de la part de la Ville de Fribourg. Pour rappel, l'objectif de la Confédération est notamment d'atteindre une réduction de consommation de gaz de 15%, comment la Ville contribue-t-elle à cet effort collectif?

Le groupe des Vert·e·s, à l'image d'une grande partie de la population, s'inquiète. Voici nos questions:

- Quelle mesures concrètes sont mises en place pour les bâtiments de la Ville et les espaces publics?
- Quelles mesures d'anticipation destinées à réduire les dommages résultant d'une pénurie la Ville compte-t-elle mettre en place (générateurs, inventaire des sites vulnérables)?
- Quelles mesures ou actions sont demandées ou conseillées aux commerces et entreprises locaux ainsi qu'au domaine du transport sur la consommation énergétique?
- Quel est le plan de communication, d'aide et de conseil à la population?

Dietrich Laurent, vice-syndic. Nous aurons ce soir d'autres questions concernant cette thématique. Nous subissons actuellement plusieurs crises simultanément. On voit que le covid reprend. Cela se traduit en particulier par une augmentation de l'occupation des lits d'hôpitaux. Notre organe de conduite communal (ORCOC) est mobilisé aussi sur ce sujet-là. Le Conseil communal a un tableau de bord hebdomadaire pour suivre l'évolution de ces énormes enjeux. Je ferai la même réponse pour tous ces types de questions qui viendront. Nous vous proposons de répondre la fois prochaine, puisque nous nous occupons actuellement exactement de ce type de sujets et l'ORCOC nous livrera aussi un catalogue de mesures. Cela est aussi en lien avec les hypothèses budgétaires qui sont en train d'être prises avec de nombreux calculs. Cela répondra peut-être aussi à la question n° 83 de M. J.-T. Vacher qui l'a posée un petit peu trop tôt pour que l'on puisse avoir une réponse détaillée. Dès que nous aurons une réponse, le Conseil communal viendra vers vous.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 95 de M. François Miche (PS) relative au "désherbage" des classiques littéraires opéré par la bibliothèque publique de la Ville

Miche François (PS). En lisant un article de Patrick Chuard paru dans La Liberté le 13 août 2022, le 13 août 2022, j'ai été surpris. On découvrait que Balzac a été viré de la bibliothèque. Je m'étais dit, c'est un journaliste qui a écrit cela, peut-être faudrait-il faire une vérification. Alors, je me suis prêté à l'exercice. J'ai pris 30 auteurs classiques côté francophones et germanophones tout du côté masculin que féminin. J'ai été sacrément surpris: il y avait pas mal de choses qui disparaissent et on ne voyait pas plus rien du côté des autres bibliothèques. Je me suis dit: qu'en

est-il au niveau des classiques? En période de covid, quelque fois on cherche des oasis pour penser différemment, pour respirer différemment, pour rechercher une forme d'exotisme. Je m'étais dit qu'il y a du travail à faire. De ce côté-là, pour les classiques, c'est bien sympa, mais quelque fois je réfléchis aussi d'une façon un peu plus inclusive. Quelque fois je me dis, il faut penser à des courants pourquoi pas une fois majoritaire, pourquoi pas une fois minoritaire, pourquoi pas une fois le tropicalisme, pourquoi pas un Senghor qui appartient à tout le monde, à l'humanité. Quand je regarde le Conseil communal, je reconnais qu'il a fait un grand travail quand il s'agit de la culture. J'ai eu connu un moment où à côté de la bibliothèque il y avait un emploi. Depuis cela a été étoffé et je dis bravo. Pour la question des classiques, je voudrais en savoir ce qu'il en est?

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Il faut toujours faire attention quand on parle d'une liste personnelle de classiques. C'était le cas de M. P. Chuard qui en a aussi pris une soixantaine. Chacun a son propre rapport à la littérature classique.

Vous avez peut-être remarqué que dans La Liberté, une lettre de lecteur a suivi cet article qui se voulait "un petit peu polémique", qui a été signé de Mme Angélique Boschung, directrice de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), ainsi que de M. Pierre Buntschu, président de l'Association fribourgeoise des bibliothèques. Après concertation avec mon Service, notamment la responsable de la bibliothèque, il faut dire qu'en fait, les bibliothèques aujourd'hui ne sont plus des rayonnages poussiéreux dans lesquels on vient chercher un livre. C'était la volonté de Memo, qui est une bibliothèque bilingue avec une ludothèque, de s'adapter directement aussi à la consommation de nos lecteurs. C'est un lieu qui est aujourd'hui vivant. D'ailleurs, il y a du bruit dans la bibliothèque. C'est un lieu de médiation, de littérature, c'est un lieu de savoir, ça bien évolué depuis quelques années.

On répond donc aux besoins évolutifs de la société. C'est ouvert à un large public. Notre public cible est particulièrement les enfants et leurs familles. La réflexion a été poussée en matière de catalogue. Elle n'est jamais terminée puisque l'on doit se mettre à jour constamment. On suit les nouvelles tendances, les nouveaux médias, le bilinguisme équilibré, la complémentarité avec les autres bibliothèques, notamment la BCU, etc. Si on peut avoir notre avis sur le classique, on peut aussi avoir notre avis sur les mangas ou sur les jeux qui sont présentés. Nous vous proposons de faire confiance aux spécialistes des bibliothèques qui développent les catalogues très tendance. Nous vous recommandons toutes et tous de venir faire une petite visite à Memo. Vous y serez très bien accueilli-e-s.

Miche François (PS). Je suis moyennement satisfait de la réponse. Je trouve que cela n'est pas assez inclusif. Quand j'ai fait des recherches sur des autrices féminines, considérées jusqu'alors comme classiques, je n'en ai pas trouvé. Je me dis qu'il y a un grand souci.

- n° 96 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la chloration des fontaines raccordées à la Sarine

Noll Bettina (Vert·e·s). Sur le territoire de notre ville il y a quatre fontaines raccordées directement à la Sarine.

- La fontaine du Pont du Milieu
- La fontaine de Derrière-les-Jardins
- La fontaine de la Fidélité
- La fontaine vers le terrain de football du Grabensaal

Une fois par semaine 80g de chlore y sont mis pour éviter la prolifération des algues.

Dans ce contexte, j'ai les questions suivantes:

- Le traitement de l'eau du bassin des fontaines, avec le versement de 80 g de chlore une fois par semaine, alors que l'eau d'une partie de ces fontaines s'écoule en continu dans la Sarine, est-il compatible avec la loi sur la protection des eaux?
- Quelles mesures pourraient être prises à court terme, afin d'éviter que l'eau chlorée ne s'écoule dans la Sarine? Quelles sont les mesures envisagées à moyen terme?
- Welche Massnahmen werden ergriffen, um Irritationen von Haut und Augen der im Brunnenwasser – möglicherweise auch unmittelbar nach Chlorierung - spielenden Kindern zu vermeiden?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 97 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à la disposition des places lors des séances du Conseil général à la salle communale de Saint-Léonard

Page Maurice (CG-PCS). Ce n'est pas une question, mais une suggestion que j'aimerais faire. Hier, nous avons appris que nous devrions encore siéger, au moins encore une fois, dans cette salle. Etant donné que nous n'avons plus de contraintes liées à des mesures covid, est-ce que l'on ne pourrait pas resserrer les rangs au sein propre du terme, c'est-à-dire de mettre deux personnes par table, au lieu d'une. Cela permettrait d'avoir une assemblée un peu plus compacte et peut-être un peu plus attentive. D'autre part, se tenir peut-être un peu chaud pour rassurer Mme F. Menétrey si vraiment on est obligé de baisser le chauffage pour la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 98 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la convention ad-hoc entre Bluefactory Fribourg-Freiburg SA et l'investisseur choisi pour le site de blueFACTROY

Vonlanthen Marc (PS). Dans la réponse à la question n° 74, au sujet du site de blueFACTORY, le Conseil communal évoque le triptyque plan d'affectation cantonal / charte / convention ad hoc avec l'investisseur choisi pour la construction des logements. J'aurais la question suivante au sujet de la convention:

Est-il prévu que cette convention contienne des contraintes obligeant l'investisseur à construire un minimum de logements présentant des standards sociaux, tels que des coopératives d'habitation, des logements à loyers modérés ou des logements pour les familles?
Si oui, quel est ce minimum et quels en seront les standards? Si non, pour quelles raisons?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 99 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la gestion par la Ville des retards de livraison engendrés par la crise énergétique

Krienbühl David (PLR). J'ai bien entendu M. le vice-syndic par rapport à l'ORCOC, task force spéciale qui permet de gérer les questions liées aux hausses de prix de l'énergie et des matières premières. Ce qui n'a pas été évoqué jusqu'à aujourd'hui par le plénum, ce sont les retards de livraison.

Dietrich Laurent, vice-syndic. Nous ferons en effet une compilation pour essayer de couvrir tous les aspects qui préoccupent la population concernant cette nouvelle crise.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 100 de M. David Krienbühl (PLR) relative à la requalification de la place de la Gare et de ses abords

Krienbühl David (PLR). Je me permets de revenir sur la requalification de la place de la Gare et de ses abords publiée ce printemps 2022. Quelques éléments de réponse avaient été donnés en lien avec la réponse à la question n° 87 "requalification de la place de la Gare et au parking de liaison".

Mes questions:

- Quelle est la position actuelle de l'Agglomération par rapport à la réalisation du parking de liaison?
- Est-ce que la Ville met tout en œuvre pour que les oppositions au parking de liaison soient traitées dans les meilleurs délais? Je m'imagine que oui.
- Est-ce que les subventions fédérales que la Ville espère percevoir dans le cadre du projet d'Agglomération de 4^{ème} génération sont menacées, dès lors que la phase 1 du projet de requalification a fait l'objet d'oppositions et de recours qui pourraient retarder le début des travaux du premier périmètre à après 2025?

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Vos préoccupations quant aux questions des subventions sont aussi les nôtres. Nous essayons de traiter les oppositions dans les meilleurs délais, mais cela peut prendre beaucoup de temps. Pour le moment, nous nous attelons à traiter ces oppositions dans les meilleurs délais. Néanmoins, les opposants nous ont demandé toute

une série de documents complémentaires, ce qui alourdit encore la procédure des séances des conciliations et le traitement des oppositions. Pour le reste, je répondrai la prochaine fois.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 101 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) relative au contrôle de l'éclairage des installations sportives

Schenker Claude (Le Centre/PVL). J'attendrai aussi la prochaine séance pour la liste des mesures en espérant évidemment que ces mesures n'attendent pas la prochaine séance, mais seront prises le plus vite possible. Il me semble que l'une de ces mesures devrait consister en un contrôle plus serré de l'éclairage des installations sportives, notamment les terrains de football. Peut-on garantir d'ores et déjà maintenant que l'on n'allume pas les projecteurs avant le début de l'emploi et que l'on les arrête immédiatement après et que sur les terrains voisins, il n'y a pas d'éclairage? Est-ce que la Ville contrôle cela déjà de manière serrée? Il me semble que cela n'a pas toujours été le cas. J'ai vu des projecteurs alors qu'il y avait encore un grand soleil et je pense qu'à l'approche de l'automne et de l'hiver, le contrôle est capital.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Au niveau des terrains de football, le Conseil communal, avec l'appui du Conseil général, qui année après année a voté les crédits d'investissement, a fait un énorme travail d'assainissement de toutes les sources lumineuses. A ma connaissance, il restera une dernière tranche visant à équiper les mats d'éclairage avec de l'éclairage LED que consomme beaucoup moins d'électricité que les technologies qui étaient utilisées précédemment. Au niveau des sources d'éclairage, le travail est quasiment terminé, ce qui est une bonne nouvelle. Concernant l'éclairage prématuré, je me renseignerai auprès du chef de Service et je vous répondrai, si vous le souhaitez, ultérieurement.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Ma question concernait les horaires. Je n'ai pas obtenu une réponse, mais je suis confiant que les mesures seront prises pour contrôler ces horaires d'éclairage.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 102 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au ramassage des déchets par la voirie le samedi matin

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai constaté que les samedis matin des camionnettes de la Voirie circulent en ville pour ramasser les sacs qui sont déposés. Est-ce que ces sacs sont contrôlés pour débusquer les personnes qui les déposent hors des jours de ramassage?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 103 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au ramassage des déchets les jours fériés

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis déjà intervenu il y a une année pour attirer l'attention du Conseil communal sur la problématique du ramassage des déchets durant les jours fériés, comme par exemple le 15 août ou le 8 décembre. Malgré cela, le problème demeure. Le 15 août dernier, un bon nombre de sacs étaient déposés le long de la rue de Morat. Je ne fais pas de reproche à la Commune. Il faut aussi comprendre que tout le monde n'est pas en vacances à cette période. Il y a des gens qui travaillent hors du canton. S'agit-il d'un manque d'information ou d'un je-m'en-foutisme par rapport à la suppression de ramassage des déchets les jours fériés? Nous avons proposé, il y a une année, de déplacer les jours de ramassage pour rattraper les jours fériés.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 104 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux mesures communales d'économie d'eau

Grady Véronique (PLR). Face aux mesures de restriction édictées par le Canton, le débit d'eau des fontaines de la Ville de Fribourg a été réduit de 20% en juillet dernier. Plusieurs communes helvétiques ont même fait un pas supplémentaire en fermant les vannes durant la nuit (de 22.00 ou 23.00 à 07.00 heures), ce qui équivaut à une économie d'eau de 30 à 45%. C'est le cas de Delémont depuis 2010 déjà.

Avec un débit de 5 à 6 litres par minute, les 51 fontaines que compte la ville de Fribourg consommeraient plus de 147 millions de litres d'eau (ou 147'000 m³) par année. Sur la base de ces estimations, voici les questions que je souhaite poser au Conseil communal:

1. La Ville de Fribourg envisage-t-elle de fermer les vannes de ses fontaines durant la nuit?
2. La Ville de Fribourg utilise-t-elle un système de gestion autonome afin d'optimiser les coûts d'exploitation (une solution compacte et intuitive disponible sur smartphone ou tablette permettant l'ouverture et la fermeture de l'eau ainsi que la mise en débit limité à distance, une gestion centralisée depuis un centre de pilotage, un suivi des consommations avec alerte en cas de surconsommation, etc.)? Si ce n'est pas le cas, l'achat de vannes connectées, faciles à raccorder au réseau d'eau, est-il prévu?
3. Aucun réseau de distribution d'eau n'est parfaitement étanche. Sachant qu'un réseau est considéré comme mauvais à partir d'un taux de fuite de 20 à 30%, quel est le taux de perte de la Ville de Fribourg? Que fait cette dernière pour rechercher activement les fuites sur le réseau?

Diverses mesures peuvent être appliquées pour économiser l'eau notamment dans l'arrosage et l'entretien. D'où les questions suivantes:

4. De quelles installations la Ville de Fribourg dispose-t-elle pour récupérer, stocker et réutiliser les eaux de pluie?
5. Que fait la Ville de Fribourg pour encourager les propriétaires et les régies immobilières à la réutilisation des eaux pluviales?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autre intervention

Rugo Claudio (PA). Hier, en refusant de prolonger la faisabilité du parking de liaison, on condamnait la viabilité du parking de Manor. C'est une drôle de définition. Un parking de liaison est un parking pour aller dans un autre parking. C'est la définition des parkings de liaison à Fribourg. Parce qu'en principe c'est pour aller d'une route à une autre. Là, j'ai été coupé. Justement, c'était mon intervention. Hier, je l'ai commencée à 20:18:43 heures. A ce sujet, je félicite d'abord les techniciens qui œuvrent derrière pour que l'on puisse s'exprimer et même calculer notre temps de parole. Je l'ai terminée à 20:23:59 heures ce qui faisait effectivement 5 minutes, 16 secondes. Par contre, la collègue "vert-e-s" qui arrive à chronométrer mon temps de parole, je la remercie, avait confirmé que votre temps de parole à vous, M. le président, n'avait pas été pris sur le mien. Ce qui est faux, parce que vous, M. M. Parpan, avez parlé pendant 35 secondes, ce qui me laissait 19 secondes. Vous m'avez coupé pendant 19 secondes. Est-ce qu'en 19 secondes j'aurais pu dire ce que j'ai dit là? Je ne sais pas.

Ma dernière remarque concerne la durabilité. Quand le Conseil communal répond par mail, c'est un gaspillage d'énergie et je préférerais que ça soit fait de vive voix.

Pour terminer, le premier livre imprimé – pour rebondir sur la question de M. F. Miche –, c'était la Bible. C'était encore une fois la même personne qui avait calculé mon temps de parole qui m'avait dit que je n'avais pas le droit de la citer. Je crois qu'en allemand, ça s'appelle "Redefreiheit".

Je vous remercie M. le président, il n'y aura pas de plainte, on arrangera cela autour d'un verre de blanc.

Le président. Y a-t-il d'autres interventions, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je vous invite à partager les restes de l'apéro d'hier pour régler les questions ouvertes. Je vous souhaite une bonne rentrée. Merci pour la séance.

La séance est levée à 21.28 heures.

Fribourg, le 4 octobre 2022
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario PARPAN



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

PROVISORIE